

LE HAUT-PAYS

Journal de la ROYA-BEVERA

N°46

PARUTION TRIMESTRIELLE

DECEMBRE 1999 - NUMERO ISSN: 0763-1480



LA GENDARMERIE EN ROYA-BEVERA

DE 1793 A NOS JOURS

LE HAUT-PAYS

Numéro 46

DECEMBRE 1999

Prix : 30,00 Francs

Distribution par l'éditeur

LA PETITE HISTOIRE DU «HAUT-PAYS»

DICTONS DE LA ROYA ET DE LA VERMENAGNA



Collection Artistique

8672. FONTAN (A.-M.) — Visite de la Diligence à la Gendarmerie — Vallée de la Roya

BIBLIOGRAPHIE

* **LE BERGER DES MERVEILLES** par Marijo Chiché-Aubrun, aux éditions TAC Motifs. Un livre de 136 pages, format 15 x 21, sous couverture souple en couleurs. Un recueil d'histoires inspirées par la vie des bergers qui fréquentent depuis l'aube de l'humanité le massif de l'Authion et la vallée des Merveilles, propice à l'inspiration de tant d'écrivains. Voici les titres de ces nouvelles : le Grand Maurin, le Renard, la Marmotte, la Chèvre et la Buse, le Secret de la Vallée. En vente en librairie ou 80 francs + frais de port aux Editions TAC Motifs, 20 chemin de la Molière, 06530 Spéracèdes. Tél. 0493 606 265, télécopie 0493 606 306.

* **1940-1945 : CARNET DE ROUTE, PERILLEUX PARCOURS** par Alfred Jourdan, édité par l'auteur. Un livre de 80 pages, format 16 x 24, sous couverture souple en couleurs, illustré de 10 photos en noir et blanc. Les souvenirs d'un homme, surpris par la seconde guerre mondiale à l'âge de 17 ans dans son Pas-de-Calais natal : entré en 1943 dans un mouvement de résistance en Savoie, il fut capturé, transféré à Cuneo puis à Breil-sur-Roya pour y être jugé par le tribunal militaire italien, mais la déroute de l'armée transalpine, consécutive à l'armistice signé par le maréchal Badoglio, lui permit providentiellement de retrouver la liberté et de regagner la clandestinité. Il acheva la guerre dans le 13^{ème} bataillon de chasseurs alpins, où sa conduite lors des combats en Tarentaise pendant l'hiver 1944-45 lui valut une citation et l'attribution de la Croix de Guerre. Son séjour forcé à Breil est brièvement évoqué et complété par le témoignage de M. André Rey, alors secrétaire de mairie.

En vente en librairie ou 70 francs + frais de port chez M. Alfred Jourdan, 20 avenue Banastron, 06190 Roquebrune-Cap-Martin.

* **ALI SPEZZATI** par Sergio Costagli et Gerardo Unia, aux éditions L'Arciere. Un livre en langue italienne sur les accidents d'avion survenus depuis la dernière guerre mondiale (1943) jusqu'à nos jours dans le sud du Piémont et la région frontalière des Alpes. A côté de plusieurs épisodes de guerre peu connus y figurent des accidents d'avions civils, dont le plus célèbre fut celui de l'appareil transportant la suite du roi Ibn Saoud d'Arabie, qui s'écrasa en 1963 entre la Vésubie et celle du Gesso.

En vente 34.000 liras (environ 119 francs) en librairie en Italie.

* **CARTOGUIDA N°1 - PARCO NATURALE DELLE ALPI MARITTIME**, une nouvelle carte au 1/25.000ème, format 88 x 120 dépliée. Ce document édité par le parc naturel des Alpi Maritime, l'homologue italien du Mercantour, couvre la zone frontalière qui s'étend du secteur d'Isola 2000 jusqu'au col de Tende. Il constitue une très utile mise à jour, car les randonneurs n'ont longtemps disposé dans cette zone que des anciennes cartes militaires italiennes qui mentionnaient des sentiers et des itinéraires aujourd'hui totalement oubliés et impraticables, tandis que certains itinéraires balisés actuels n'y figuraient pas. La mention d'une vingtaine d'itinéraires de randonnées, des informations pratiques sur les communes d'Aisone, Entracque, Valdieri et Vernante, ainsi que des notes sur l'histoire la géologie, la faune et la flore, font de ce document un véritable petit topoguide.

En vente 12.000 liras (environ 42 francs) en librairie en Italie.

* **SOSPEL AU TEMPS PASSE**, numéro d'automne 1999 de la revue Nice-Historique. Cette revue niçoise, toujours hautement documentée, est consacré à l'histoire de Sospel. Cette cité, étape importante sur la «route du sel» stratégiquement située entre les cols de Braus et de Brouis, étendit sa domination sur les villages voisins de Moulinet de Castillon. Elle fut par sa population la seconde ville du Comté de Nice, un centre commercial important, un creuset de tous les styles architecturaux, le siège d'une académie littéraire, etc. L'étude fait appel à de nombreux documents inédits, tels que les archives d'un prêtre sospellois du XVIIIème siècle, don Alberti.

En vente en librairie ou 120 francs + frais de port auprès de l'Academia Nissarda, Musée Masséna, 65 rue de France, 06000 Nice.

PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DE LA REVUE «LE HAUT-PAYS»:

NICE: Librairie Niçoise, Librairie Rontani (5, rue A. Mari), Librairie La Source (5, rue Bonaparte).

MENTON: Palais de la Presse (rue St.Michel), Maison de la Presse (av. de Verdun), Librairie de la Presse (place St.Roch), Librairie Le Sagittaire, Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais.

MONACO: Librairie Le stylo (bld Pricesse Charlotte), Librairie des Editions Pastorelly (av. St. Laurent).

DRAP: Librairie-Presses Roy.

ST MARTIN VESUBIE: Librairie-Presses Tordo.

ROQUEBILLIERE: Passeron-Presses.

Chez les dépositaires de presse des villages suivants: Tende, La Brigue, Fontan, Saorge, Breil et Sospel.

A la station-service Total de Breil-sur-Roya.

Au centre de vacances Neige et Merveilles à La Minière (St. Dalmas-de-Tende).

Les personnes et organismes suivants ont collaboré à la réalisation du numéro 46 de la revue «Le Haut-Pays» :

- Mmes. Virginie ALBERTI, Frédérique HEZARD, Jacqueline MAILLET, Catherine MOLINARI, Lucie MOULIN, Eugénie TRUCHI, Josiane VACCARI, Antoinette VALLAURI ;
- MM. Gilbert AMERIO, José BANAUDO, Nicolas BERNARDI, Jean-Marc BONIFAY, Charles BOTTON, Jérôme BRACQ, Michel BRAUN, Jean-Pierre GARACIO, Hubert GRIMA, Georges JANEL, Sylvain JOSEPH, Olivier KOOT, Adjudant LEBLANC, Giuseppe LIMON, Major Jean-Pierre MICHEL, Armand OLIVIERO, Jean OZENDA, Clément REVELLI, Jean-Louis TAYLOR, Ange TRUCHI, Nicolas VALLAURI et François VIBOREL ;

- les Archives départementales des Alpes-Maritimes, l'Ecole départementale de Musique, le Foyer rural de Sospel, la Gendarmerie nationale et le Parc national du Mercantour.

SOMMAIRE DE CE NUMERO

LA GENDARMERIE EN ROYA ET BEVERA	3
DICTONS DE LA ROYA ET DE LA VERMENAGNA	18
ROYA-BEVERA MAGAZINE	20
COURRIER DES LECTEURS	24
LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT-PAYS	26

En couverture :

- Un gendarme à cheval en tunique (grande tenue de service) en 1895.

- Au début du XXème siècle, les gendarmes de la brigade de Fontan contrôlent la diligence «Stella» qui assure le service des postes royales italiennes («Regie Poste») entre Coni et Vintimille.

Collection Armand OLIVIERO

Dépôt légal : décembre 1999

Directeur de la publication : Michel BRAUN

Revue Le Haut-Pays, quartier Giandola

06540 Breil-sur-Roya

Téléphone : 04 93 04 46 91 / Télécopie : 04 93 04 92 23

Numéro CPPAP : 66439

Imprimerie TTG, Zone Industrielle du Haut-Careï
06500 Menton

Article 1er : les officiers de tous grades et de toutes armes, et les fonctionnaires et employés militaires originaires des départements de la Savoie et des Alpes-Maritimes, passant du service de Sardaigne au service de France, seront admis à prendre rang dans les cadres français, chacun suivant son ancienneté de grade ou de rang.

Article 2 : l'incorporation dans les cadres français n'aura lieu que sur la demande faite par chaque officier, fonctionnaire et employé d'être admis au service de la France, après qu'il aura été délié du service de Sardaigne. La production de ce document devra avoir été effectuée avant le 1er août prochain. Ce délai expiré, il y aura prescription.

Article 3 : les officiers, fonctionnaires et employés qui auront satisfait aux conditions imposées par l'article 2 seront définitivement admis dans l'armée française et nommés par Nous, sur la proposition de notre ministre secrétaire d'Etat de la Guerre. Aussitôt après leur nomination, ils prêteront le serment exigé par la législation en vigueur.

Article 4 : les services qui auront été rendus au royaume de Sardaigne seront comptés suivant la loi française à l'égal de ceux qui seront rendus à la France, pour établir les titres à la pension de retraite et à toute autre récompense.

Article 5 : les militaires de tous grades qui ne pourraient être immédiatement placés dans des corps français seront considérés comme étant en non-activité par suppression d'emploi et, à ce titre, admis à concourir pour les vacances de leur grade qui se produiront dans l'arme dont ils font partie, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 16 mars 1838. Dans cette position transitoire, ils continueront à percevoir la solde d'activité.

Article 6 : notre ministre secrétaire d'Etat au département de la Guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau le 28 juin 1860 : Napoléon».

Dès le lendemain 29 juin, cette décision fit l'objet d'un arrêté du ministre de la Guerre, le maréchal Randon, qui y inscrivit cependant une clause restrictive : «Toutefois, à égalité d'ancienneté dans le grade ou le rang, l'officier, le fonctionnaire ou l'employé français conservera la priorité». C'est ainsi qu'un certain nombre d'anciens carabiniers des provinces annexées purent passer du service du roi de Sardaigne à celui de l'empereur des Français et furent incorporés dans les rangs de la gendarmerie impériale.

LA GENDARMERIE AU XIX^{ème} SIECLE

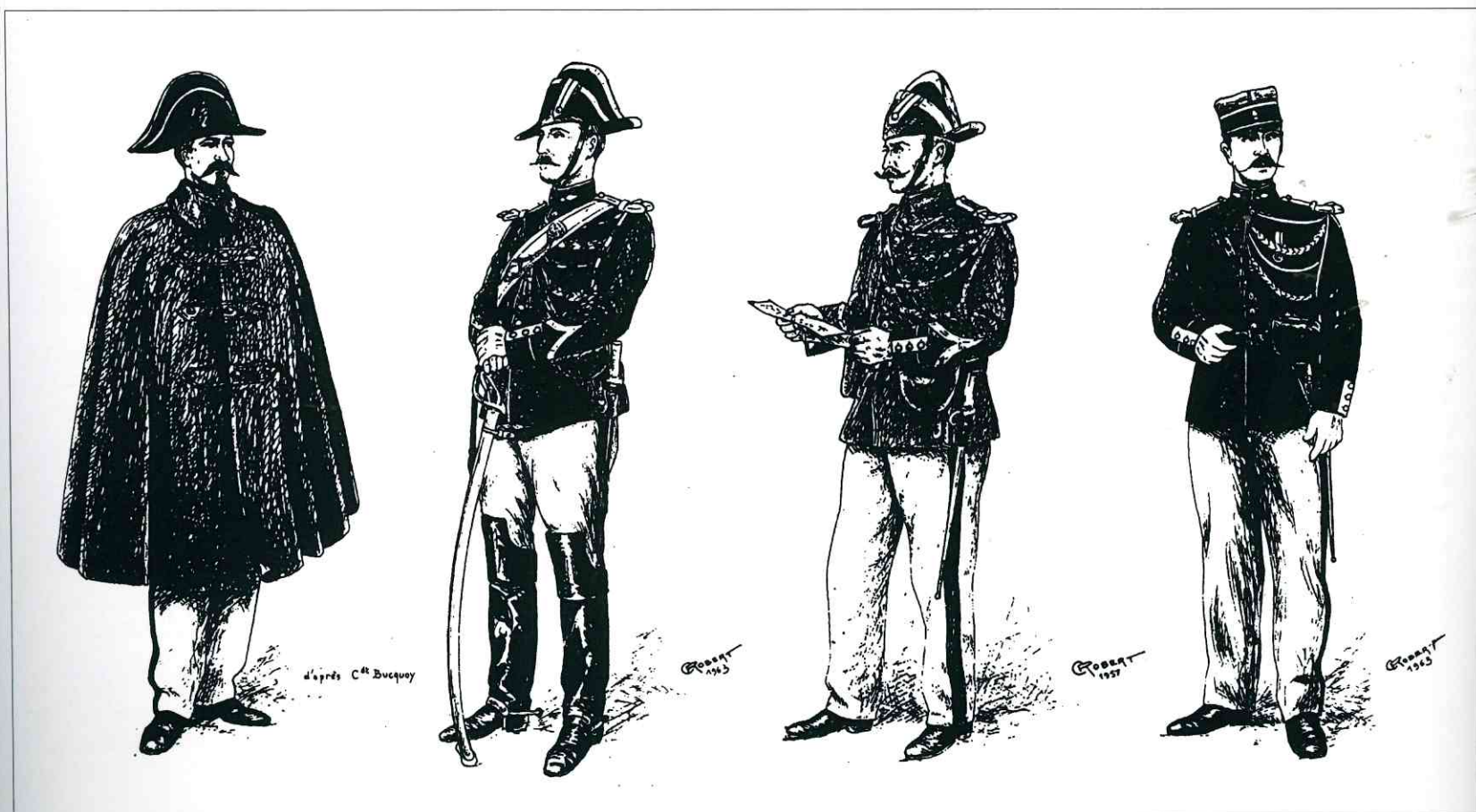
Avant d'étudier l'évolution des brigades de gendarmerie rattachées aux vallées de la Bévéra et de la Roya, quelques précisions seront utiles pour préciser les principales caractéristiques de cette institution au moment où elle a fait son apparition dans le nouveau département des Alpes-Maritimes.

A cette époque-là, son organisation est régie par le «décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie», adopté le 1er mars 1854 et complété par les décrets du 7 juin 1856 et du 25 septembre 1869. Le corps de la gendarmerie impériale se compose alors de vingt-six légions implantées dans les départements de France métropolitaine et d'Algérie, ainsi que d'unités particulières telles que gendarmerie coloniale, gendarmerie d'élite et garde de Paris. L'encadrement de chaque légion, commandée par un colonel ou lieutenant-colonel, est assuré par un chef d'escadron (commandant de compagnie) dans chaque département et par un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant dans chaque arrondissement (commandant d'arrondissement). L'unité de base est la brigade, composée de cinq à six hommes à pied ou à cheval, commandés par un maréchal-des-logis ou un brigadier.

L'article 1er du décret de 1854 précise la mission principale de la gendarmerie : «La gendarmerie est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Une surveillance continue et répressive constitue l'essence de son service. Son action s'exerce dans toute l'étendue du territoire continental et colonial de la République, ainsi que dans les camps et armées. Elle est particulièrement destinée à la sûreté des campagnes et des voies de communication».

Ce document indique dans quel esprit doivent être exercées les fonctions de la gendarmerie : «La principale force de la gendarmerie résulte de la bonne conduite des militaires appelés à en faire partie. Les principes généraux qui doivent guider les gendarmes sont l'amour de l'ordre, la discipline, l'exécution des lois, le sentiment du devoir. (...) Dans aucun cas, ni directement, ni indirectement, la gendarmerie ne doit recevoir des missions occultes de nature à lui enlever son caractère véritable. Son action s'exerce toujours en tenue militaire, ouvertement et

Quelques uniformes portés par la gendarmerie nationale à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}. De gauche à droite : gendarme à pied (tenue d'hiver 1872 avec pélerine), brigadiers de gendarmerie à cheval et à pied (tenues de service 1890-1904), gendarme à pied (tenue de service 1904-1914).
Documents Gendarmerie Nationale





Ci-dessus, un sous-officier de gendarmerie de la brigade de Breil avec son épouse, son fils et leur filleul, vers 1898-99. A droite, la brigade à cheval de Sospel au complet peu après 1904 : le képi a définitivement supplanté le célèbre chapeau bicorne. Documents Catherine MOLINARI & Gendarmerie Nationale



sans manoeuvre de nature à porter atteinte à la considération de l'arme. (...) Le premier soin du commandant de brigade doit être de donner à ses subordonnés l'exemple du zèle, de l'activité, de l'ordre et de la subordination. Il doit exercer son autorité envers ses inférieurs avec fermeté mais sans brusquerie et ne montrer à leur égard ni hauteur, ni familiarité».

Un document de 1889 précise en outre : «Le corps de la gendarmerie est une des parties intégrantes de l'armée. Les dispositions des lois militaires lui sont applicables, sauf les modifications et les exceptions que son organisation particulière et la spécialité de son service rendent indispensables».

Le «service ordinaire» comporte des patrouilles organisées de la manière suivante : «La surveillance de la gendarmerie, dans les tournées de communes, s'exerce en faisant des marches et patrouilles sur les grandes routes, chemins vicinaux et de traverse, dans les villes, villages, hameaux, fermes isolées, bois et forêts ; en recueillant des renseignements sur les crimes et contraventions et en les constatant ; en visitant les auberges, cafés, cabarets et autres lieux ouverts au public ; en se rendant aux foires, marchés, fêtes et assemblées ; en portant son attention sur les étrangers, déserteurs, insoumis, mendiants, vagabonds, colporteurs, chanteurs, pronostiqueurs, charlatans, étalagistes de jeux de hasard, escrocs, filous, voleurs, assassins, enfin sur les mauvais sujets de toute espèce». Chaque commune doit être visitée au moins deux fois par mois par une patrouille de deux hommes au moins, «pour la garantie de l'intérêt public et la sécurité du personnel».

Outre ces missions de police dans les domaines judiciaire, administratif et militaire, la gendarmerie doit assurer la sûreté de la circulation sur les routes et des missions plus ponctuelles, qualifiées de «service extraordinaire». Cette catégorie comporte les transports de correspondances, les escortes de fonds ou d'explosifs, les transferts de prisonniers, etc, ainsi que le service de «prévôté», c'est à dire le maintien de l'ordre en territoire étranger occupé par l'armée en temps de guerre.

Parallèlement à l'apport représenté par les anciens carabiniers sardes devenus français en 1860, les gendarmes se recrutent parmi les militaires d'active ou de réserve, ou les anciens militaires de 25 à 40 ans, sachant lire et écrire, mesurant au moins 1,72 m pour les cavaliers et 1,70 m pour les fantassins, titulaires d'au moins trois ans de service militaire actif et «d'une bonne conduite soutenue». Une décision présidentielle du 21 octobre 1878

permettra l'accès au corps de la gendarmerie de personnes d'une stature moins imposante, en fixant à 1,66 m la taille minimale requise. «Conformément aux instructions de M. le ministre de la Guerre du 28 janvier 1841, les militaires de tous grades du corps de la gendarmerie doivent toujours porter la moustache» !

Au moment de la création de brigades de gendarmerie dans l'ancien comté de Nice, la consistance de l'uniforme est régie par le décret de 1854. La «petite tenue», portée pour le service journalier, se compose d'un habit en drap bleu de roi avec fausses poches en travers, près de la taille ; d'un pantalon gris-bleu «en cuir de laine et à brayette» pour le service à pied, ou «à la hongroise, en cuir de laine et à brayette» pour le service à cheval. La «grande tenue», portée les dimanches, fêtes et lors des cérémonies, se compose d'un habit en drap bleu de roi avec fausses poches en travers, près de la taille ; d'un pantalon «en coutil blanc, à brayette» pour le service à pied, et «de tricot double blanc, à brayette» pour le service à cheval.

Le célèbre chapeau bicorne, dont la gendarmerie a fait usage pendant si longtemps, est en feutre «composé de poil de lièvre de France et d'Allemagne, mélangé et apprêté à la gomme laque dissoute dans l'esprit de vin». Cette coiffure est bordée d'un galon en argent de 55 mm pour les gendarmes, brigadiers et sous-officiers, de 70 mm pour les officiers jusqu'au grade de capitaine inclus et de 80 mm pour les officiers supérieurs. En outre, le bord du chapeau des officiers de tous grades est décoré d'une double crête en argent de 6 mm. Par temps de pluie, une coiffe «en toile de Strasbourg vernie» et plus tard en toile cirée vient recouvrir le chapeau.

La chute du Second Empire va entraîner des modifications d'uniforme, qui sont codifiées par les instructions du 7 décembre 1871 puis du 13 août 1872. L'habit est supprimé et remplacé par une tunique. Les boutons et la plaque de ceinturon portent au milieu une grenade avec les inscriptions «gendarmerie» et «ordre public». Les bottes dites «à l'écuyère» sont remplacées par un modèle dit «à la Condé». Le sabre se porte toujours au ceinturon, à pied comme à cheval. Le ceinturon des officiers est, pour toutes les tenues, en cuir verni noir et uni, «avec bélière et plaque du modèle de la troupe» ; il se porte par dessus la tunique. En tenue de ville, les officiers portent l'épée «suspendue à un ceinturon en cuir verni noir doublé en maroquin rouge, piqué en soie rouge, avec porte-épée fixe, et s'agrafant au moyen de deux médaillons dorés, estampés en relief d'une tête de Méduse et reliés par un crochet en forme de S».

Avant la fin du XIX^{ème} siècle, les règlements de 1885 puis 1895 donnent au célèbre bicorne de gendarmerie une allure plus modeste. Dès 1889, le képi fait son apparition dans la grande tenue des officiers à pied : cette coiffure détrônara définitivement le bicorne lors de la mise en application du règlement du 21 mars 1904.

DES MISSIONS TRES VARIEES

Dans une zone montagneuse et frontalière comme les vallées de la Bévéra et de la Roya, la gendarmerie a dû faire face, dès son implantation, à des missions très particulières et variées touchant aussi bien la défense du territoire national que la protection de l'environnement. Les quelques textes qui suivent témoignent de ces activités méconnues.

RENSEIGNEMENT MILITAIRE EN HAUTE-ROYA

Durant les dernières décennies du XIX^{ème} siècle, alors que les relations entre la France et l'Italie étaient plutôt tendues, une instruction secrète avait été donnée le 15 novembre 1893, demandant aux brigades de gendarmerie situées dans les zones frontalières de transmettre au corps d'armée dont elles dépendaient toute information utile sur les mouvements de troupes constatés de l'autre côté de la frontière.

En application, de cette instruction, le maréchal-des-logis Marcelin, commandant la brigade à cheval de La Giandola, fit son rapport le 26 juin 1896 sur l'arrivée à Tende d'un groupe d'officiers et d'une compagnie alpine : «Une personne venant de Tende a donné les renseignements ci-après. Il serait arrivé hier à Tende, venant de Rome pour inspecter la frontière franco-italienne, un Général dont on ignore le nom, qui aurait à sa suite treize officiers dont deux colonels ; l'un d'eux serait le colonel Ratti, directeur de l'école topographique de Florence ; deux majors, dont un très brun ; un capitaine, officier d'ordonnance, très jeune ; quatre capitaines, jeunes également, et quatre lieutenants ou sous-lieutenants. Tous ces officiers seraient en bourgeois (NDLR : en civil) et accompagnés par le lieutenant-colonel Goletti, commandant à Tende, et un officier d'alpins de la même garnison. Ce groupe d'officiers doit séjourner une huitaine de jours à Tende et à Pigna. Il serait arrivé le même jour, venant de Vérone, une compagnie du 5^{ème} alpins à l'effectif de 4 officiers, 86 sous-officiers et soldats, 2 chevaux et 6 mulets».

Quelques jours plus tard, le 7 juillet 1896, le maréchal-des-logis Gauthier, commandant la brigade à pied de Fontan, confirmait une activité militaire notable sur la frontière : «Durant l'été 1895, des travaux de défense auraient été exécutés au sommet du mont Bego (Italie). Il résulte de renseignements certains qu'à cette époque, un emplacement de batterie mesurant 25 m de côté et entouré d'un mur en pierres sèches d'un mètre de hauteur y a été fait, dans le but de battre l'Authion, dont l'altitude est de 800 m au dessous de ce point, et ensuite de protéger l'arrivée des troupes italiennes sur les sommets voisins par lesquels passe la ligne frontière (...). Quant à présent, aucun chemin ne conduit au mont Bego, mais on étudie actuellement un projet de chemin muletier qui, du Gias de Fontanalba, viendrait, en serpentant sur le flanc de cette montagne, arriver à l'emplacement de cette batterie en évitant des barres inaccessibles de rochers et serait comme la continuation d'un chemin qui longerait déjà le vallon de Casterino jusqu'au Gias de Fontanalba. Ce chemin se relierait ensuite à celui du col de Sabbione par un autre qui prendrait naissance à la jonction des vallons de Valmasca et de Casterino. Le projet d'exécution d'un sentier par la Valmasca au mont Bego serait abandonné, comme présentant trop de difficultés pour son exécution».

SURVEILLANCE A L'AUTHION

Dans son ouvrage «Voyage en France - 12^{ème} série : Alpes de Provence et Alpes-Maritimes», publié aux éditions Berger-Levrault à Nancy, en 1897, le grand voyageur Ardouin-Dumazet décrit comme il suit sa rencontre avec les gendarmes détachés de la brigade de Sospel pour la surveillance du camp retranché de L'Authion.

«Au sud, dans la direction de Nice, la vue s'étend jusqu'à l'Estérel. On découvre toutes les Alpes-Maritimes, les forts du camp retranché de Nice, la mer, la presqu'île de St.Hospice posée sur le flot, la rade de Villefranche dans laquelle je distingue nettement l'escadre, les îles de Lérins, Antibes. Il ne saurait être plus vaste et plus merveilleux panorama. Que faites-vous là ? me dit durement une voix pendant que je suis en proie à une admiration silencieuse. C'est un gendarme ! Parmi ces redoutes et ces batteries, dont je me garde bien de parler ici, il y a une petite caserne où des gendarmes veillent sans cesse, empêchant les touristes de circuler. Heureusement, j'ai pris mes précautions, ce «Voyage en France» m'a valu assez de sympathies et d'amitiés pour que les autorités militaires m'aient donné un sauf-conduit très chaud et très net ;

bien plus, mon passage a été annoncé. Et le brave gendarme est plein d'égards ; il est une heure de l'après-midi, nous n'avons pas déjeuné, il nous indique le restaurant de la baisse de Turini et nous en explique le chemin».

UNE LOUVE ENRAGEE A BREIL

«Gendarmerie Impériale. Ce jour 12 février 1862 à 2 heures du soir, nous soussignés Kayser Georges, brigadier, et Stern Léonard, gendarme à la résidence de Giandola, département des Alpes-Maritimes, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportant qu'ayant été informés que dans la commune de Breil on venait de tuer une louve atteinte d'hydrophobie et qui avait mordu plusieurs personnes, nous nous sommes rendus dans la dite commune pour nous assurer de ces faits. (...) Les frères Honoré et Julien Séneca, nés et demeurant à Breil, nous ont déclaré : «Dans la matinée, en allant aux champs, nous avons vu un loup qui se dirigeait sur nous ; nous avons ramassé des pierres, les lui avons jetées et il a ensuite pris la fuite. Il s'est dirigé sur un troupeau où il a mordu une chèvre et une brebis, sans cependant les dévorer».

Gastaud Jacques, âgé de 43 ans, né et demeurant à Breil, père de quatre enfants, nous a déclaré : «En allant au bois, j'ai rencontré un loup qui, à mon approche, m'a sauté sur la poitrine, m'a mordu aux deux bras, aux deux mains et à la poitrine. Pendant qu'il me mordait, j'ai pu passer ma main dans sa gueule, j'ai saisi la mâchoire inférieure et la langue et, sur ce, est accouru le nommé Rey Pierre, âgé de 20 ans, berger, qui lui a tiré un coup de fusil mais ne l'a pas tué, et il a pris la fuite». Le nommé Gastaud a dix blessures.

Bianchero Charles, âgé de 28 ans, né et demeurant à Breil, nous a déclaré : «En allant aux champs, j'ai rencontré un loup qui m'a sauté dessus et m'a mordu au bras, et a ensuite pris la fuite». Le nommé Bianchero a une blessure. La nommée Folco Lucrécia, âgée de 16 ans, née et domiciliée à Breil, nous a déclaré : «Ce matin, en allant à la campagne et arrivée dans la rue St.Antoine à environ 20 m du corps de garde de la douane, je vis arriver sur moi un loup et, de frayeur, je suis tombée à terre ; étant à terre, il m'a mordu aux deux mains et, sur mes cris, est arrivé le sous-brigadier de douane Delherbe Jean. De son fusil, lui a tiré un coup, mais ne l'a pas tué». Ce dernier nous a déclaré : «Mon arme n'était chargée qu'à plomb et je n'ai pu le tuer de ce coup, le loup est seulement tombé à terre mais s'est relevé aussitôt et m'a sauté dessus ; je tombai moi même et il m'a mordu au bras gauche en deux endroits et, grâce au berger Crovesi Joseph, âgé de 46 ans, né et domicilié à Tenda (Piémont), qui est venu à mon secours a saisi le loup par la queue et m'en a ainsi débarrassé, et nous sommes parvenus à l'assommer à coups de bâtons et à coups de crosse de fusil, laquelle s'est cassée en le frappant sur la tête».

Après examen fait, on a reconnu que la louve était atteinte d'hydrophobie (NDLR : la rage). On a immédiatement porté les soins nécessaires aux personnes qui ont été blessées. M. l'adjoint Véran a aussitôt ordonné de faire enfouir l'animal avec sa peau, ce qui fut fait aussitôt dans un trou de 1,50 m de profondeur et recouvert d'une épaisse couche de chaux (...).

UNE POLLUTION INDUSTRIELLE DANS LA ROYA

Extrait du rapport rédigé le 16 mai 1924 par le chef de 4^{ème} classe Gérard, commandant la brigade de gendarmerie de Fontan :

«Depuis plusieurs jours, l'eau de la rivière la Roya est trouble et d'une couleur jaunâtre. Le 15 mai 1924 dans la soirée, des truites mortes ont été découvertes dans le lit de cette rivière à Fontan. Le 16, beaucoup de ces poissons ont été trouvés morts dans la Roya à partir de la frontière, quartier Paganin (commune de Fontan), jusqu'à Breil.

A St.Dalmas-de-Tende (Italie), il existe une mine d'où l'on extrait du minerai de zinc (NDLR : ainsi que du plomb). L'eau provenant du lavage de ce minerai a son écoulement dans la Roya et c'est sans doute cette eau qui a causé l'empoisonnement des truites. L'eau de la Roya arrose de nombreux jardins potagers et est consommée par le bétail. Il semble que si l'eau de lavage du minerai continue à être déversée dans la Roya, ce n'est pas sans risques d'empoisonnement que les animaux boiront de l'eau de cette rivière».

Sous le Second Empire, l'armement individuel de la gendarmerie se compose d'un sabre, d'un pistolet et d'un mousqueton. Les gendarmes à cheval sont équipés d'un sabre de cavalerie et ceux à pied d'un sabre court d'infanterie dit «briquet». Le harnachement des chevaux est identique à celui de l'armée et de la garde municipale de Paris. L'instruction du 22 décembre 1871 attribue provisoirement aux gendarmes à pied et à cheval le fusil modèle 1866, respectivement dans ses deux versions d'infanterie et de cavalerie. En 1872, 73 et 74, des instructions ministérielles ultérieures fixeront l'armement réglementaire comme suit : révolver modèle 1873, fusil d'infanterie modèle 1866 / 74 et sabre-baïonnette pour les gendarmes à pied ; révolver modèle 1873, carabine de cavalerie modèle 1866 avec baïonnette quadrangulaire et sabre de cavalerie légère pour les gendarmes à cheval.

Les gendarmes sont logés avec leur famille dans un casernement. «Chaque caserne de gendarmerie doit être pourvue d'un drapeau, placé au dessus de la porte principale. Les drapeaux sont fournis et entretenus aux frais du département. Le fronton de chaque caserne doit porter l'inscription «Gendarmerie Nationale». (...) Lors des fêtes et cérémonies publiques, les casernes de gendarmerie sont illuminées aux frais du département ou de la commune. En cas de refus par les autorités administratives de pourvoir à cette dépense, le commandant de la gendarmerie, dans chaque localité, assure lui-même les moyens d'illumination de la caserne, et il en rend compte hiérarchiquement au commandant de la compagnie, en joignant à son rapport un bordereau de la dépense effectuée à cette occasion».

Chaque casernement doit comporter un râtelier d'armes, deux chambres de sûreté (cellules) pour détenus hommes et femmes, des toilettes, une buanderie, des jardins individuels et, pour les brigades à cheval, une écurie avec réserve d'avoine, de fourrage et de paille. Le fumier extrait de l'écurie est revendu comme engrais et le produit de cette vente est affecté au renouvellement de la paille.

En 1881, la solde nette annuelle des gendarmes (y compris les indemnités de logement et d'ameublement, et déduction faite de la retenue de 5 %) est fixée aux taux suivants * : élève-gendarme 910 / 1060 francs, gendarme 1010 / 1160 francs, brigadier 1246 / 1396 francs, maréchal-des-logis 1346 / 1496 francs, maréchal-des-logis-chef 1496 / 1646 francs, adjudant 1746 / 1896 francs, sous-lieutenant 2376 / 2772 francs, lieutenant 2664 / 3060 francs, capitaine 3348 / 3600 francs, chef d'escadron commandant de compagnie 5580 francs, lieutenant-colonel chef de légion 7416 francs, colonel chef de légion 8350 francs.

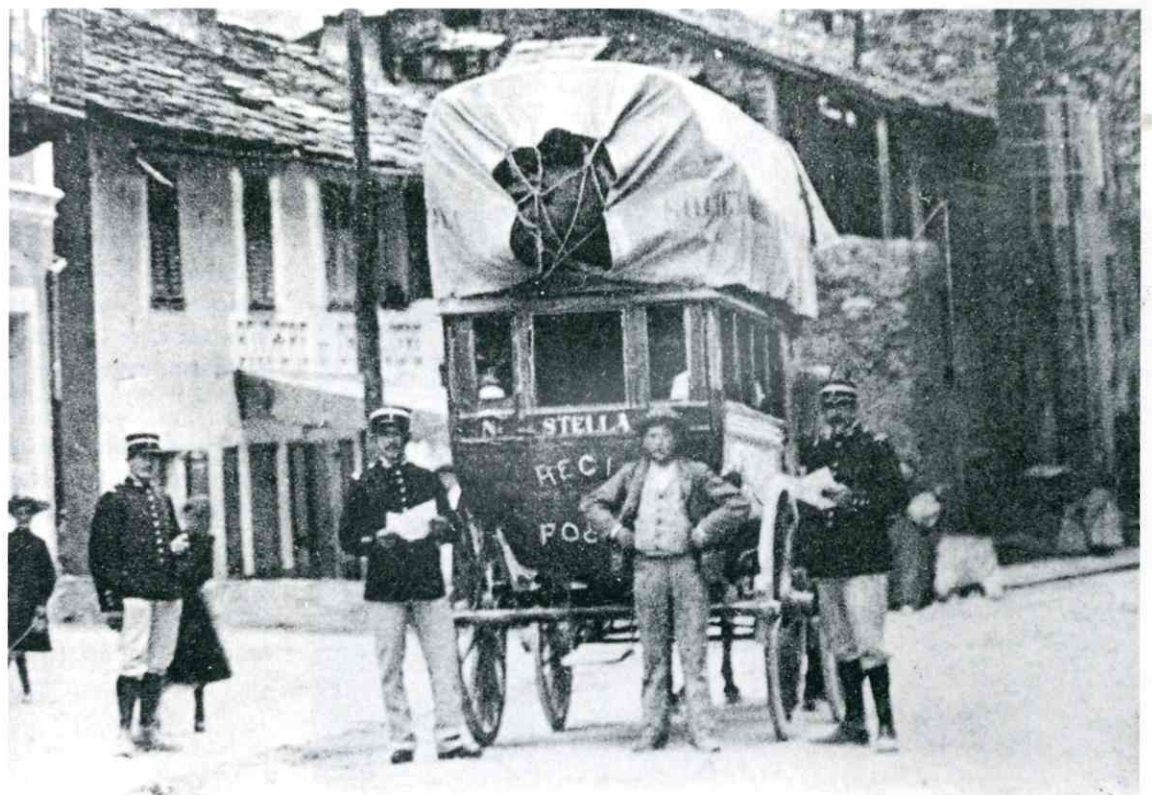
(*) Pour les gendarmes et sous-officiers, les deux chiffres concernent respectivement les unités à pied et à cheval ; pour les sous-lieutenants, lieutenants et capitaines, les deux chiffres concernent respectivement les fonctions de commandant d'arrondissement et de trésorier.

Ci-dessus à droite : le premier tableau de répartition de la gendarmerie impériale dans les Alpes-Maritimes prévoyait, en octobre 1860, l'implantation d'une brigade à cheval à Menton, La Turbie, Sospel, La Giandola (Breil) et Tende. Cette dernière commune étant finalement conservée par l'Italie, la brigade prévue fut classée «provisoirement à Nice».

Document Gendarmerie Nationale

Au début du XXème siècle, les gendarmes de la brigade de Fontan contrôlent la diligence «Stella» qui assure le service des postes royales italiennes («Regie Poste») entre Coni et Vintimille.

Collection Armand OLIVIERO



L'ORGANISATION LOCALE DE LA GENDARMERIE

Dans la nouvelle organisation de 1860, Nice est rattachée à la 25ème légion de gendarmerie départementale. Suite à la décision présidentielle du 27 avril 1875, cette organisation est remaniée et calquée sur celle des forces armées. Le 15ème corps (chef-lieu Marseille) se subdivise en trois légions :
- la 22ème, basée à Marseille et couvrant les départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de l'Ardèche et du Gard ;
- la 23ème, basée à Nice et couvrant les départements des Alpes-Maritimes, le Var et les Basses-Alpes ;
- la 24ème, basée à Bastia et comportant les deux compagnies de Corse.

Cette organisation est maintenue par les décisions du 22 novembre 1879 et du 31 mars 1880, si ce n'est que les légions prennent désormais le numéro du corps d'armée auquel elles se rattachent, suivi de l'indication «bis» ou «ter» si nécessaire. Dépendant du 15ème corps de Marseille, les anciennes 22ème, 23ème et 24ème légions deviennent donc respectivement 15, 15 bis et 15 ter.

OCTOBRE 1860.

16 ^e Légion. COMPAGNIE DES ALPES-MARITIMES.						
1 Chef d'Escadron Commandant				} à Nice.		
1 Lieutenant Trésorier						
1 Maréchal des logis Adjoint au Trésorier						
ARRONDISSEMENTS et OFFICIERS.	RÉSIDENCES des BRIGADES.	BRIGADES				OBSERVATIONS.
		à cheval		à pied		
		de 6 h. c.-off.	de 5 h. brig.	de 5 h. m. d. l.	de 5 h. brig.	
MM.						
NICE.	1 ^{re} Section. Nice. — Capitaine.	Nice. { à chev. { 1 ^{re} ..	1	»	»	»
			2 ^e ..	»	1	»
			3 ^e ..	»	»	1
		Scarène.	»	»	»	1
			Villefranche.	»	»	1
			Levens.	»	1	»
	2 ^e Section. Menton. — Lieutenant ou S.-Lieutenant.	Menton.	1	»	»	»
			La Turbie.	»	1	»
			Sospel.	1	»	»
			Giandola.	»	1	»
	Tende.	1	»	»	»	
						Provis. à Nice.

LA GENDARMERIE EN GUERRE

CREATION DES BRIGADES FRONTALIERES

Quelques mois avant que n'éclate le second conflit mondial, le président du Conseil, ministre de la Guerre, communique le 6 avril 1939 au général commandant la 15^{ème} légion de gendarmerie, à Marseille, l'instruction suivante classée «très secret».

«Par décision ministérielle n°224 ST / 10.G du 24 mars 1939 (...) j'ai décidé la création de brigades de gendarmerie-frontière à Menton, Sospel, Breil et Fontan. L'étude de l'installation de ces brigades a fait apparaître la nécessité de prévoir, en dehors du logement même du personnel appelé à composer ces unités, la construction d'abris spéciaux aux emplacements même où doit s'exercer la surveillance fixe. (...)

Les abris devront comprendre en principe : une pièce à usage de bureau, dépôt d'archives et de matériel ; une pièce à usage de chambre de repos avec lits ; une pièce à usage de cuisine. Ils seront dotés du mobilier strictement nécessaire au fonctionnement du service et à la vie des militaires de la gendarmerie appelés à les occuper (mobilier de bureau sommaire, lits, tables et fourneau de cuisine, quelques sièges, etc). (...) Les constructions seront effectuées par le département des Alpes-Maritimes, qui assurera également la fourniture du mobilier nécessaire. Pour le ministre et par son ordre : le directeur du contentieux de la justice militaire et de la gendarmerie. Signé Oudinot».

LES MEFAITS DE L'OCCUPANT

Durant la période de l'occupation italienne dans les Alpes-Maritimes, entre novembre 1942 et septembre 1943, la gendarmerie a eu souvent à constater de menus méfaits attribués à certains soldats d'occupation qui, faute de ravitaillement et d'équipements suffisants, avaient quelquefois tendance à «vivre sur le pays».

Le 5 janvier 1943, le poste de gendarmerie de Saorge enregistre les dépositions de Constantin Fracassi, journalier, et de Jean Moscio, garde-champêtre, qui témoignent avoir vu à deux reprises des soldats italiens -y compris les deux sentinelles affectées à la surveillance du pont Commun- jeter des explosifs dans la Roya et avoir récupéré à l'épuisette les poissons tués par la déflagration.

Le 7 mars suivant, la brigade de Breil enregistre la plainte de Philippe Roscian, propriétaire au quartier L'Arbousset, dont le cabanon vient d'être incendié. La responsabilité de l'incendie est attribuée à l'imprudence de militaires italiens de passage.

Le 11 septembre 1943, deux jours après la fuite des troupes italiennes d'occupation poursuivies par leurs anciens alliés allemands, la brigade de gendarmerie de Breil ne peut que prendre acte de la plainte d'Auguste Sénéca, cultivateur, dont la charrette hippomobile garée dans un local non fermé en bordure de la RN 204 a disparu. Deux Saorgiens lui ont appris qu'une voiture correspondant au signalement de la sienne (caisse bleue et quatre roues rouges) a été vue la veille, conduite par des militaires, traversant le village de Fontan pour se rendre en Italie...

DES COMMUNICATIONS DIFFICILES

Le 15 juillet 1944, la note suivante, émanant du capitaine Bidet, commandant la section de gendarmerie de Menton, témoigne bien des difficultés du moment :

«En raison de la pénurie des moyens de transport automobile, le personnel nécessaire à la protection des distributions de tickets d'alimentation du mois d'août, qui auront lieu fin juillet, ne pourra être transporté sur place dans les communes. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer ce qui suit : (...) Secteur nord. 1° - communes de Fontan et Saorge : distributions surveillées par le personnel de la brigade de Fontan-Territoriale, qui utilisera la voie ferrée. 2° - commune de Breil : par le personnel de la brigade de Breil-Territoriale, qui utilisera la voie ferrée. 3° - commune de Sospel : par le personnel de la brigade de Sospel-Frontière, qui utilisera la voie ferrée. (...) Les communes de Castillon et Moulinet sont très éloignées de la voie ferrée ; de ce fait, la surveillance des distributions ne pourra être effectuée par la gendarmerie, à moins qu'un mode de locomotion soit fourni».

Dans un nouvel élan de réorganisation, la légion 15 bis de Nice est dissoute le 6 avril 1886 et fusionnée à la 15 de Marseille, mais ce rattachement sera de brève durée puisque, le 24 décembre 1887, la 15 bis est définitivement rétablie à Nice. L'arrondissement de Nice comprend toujours deux sections, celle de Nice et celle de Menton. De celle-ci dépendent les brigades de Sospel, Breil (La Giandola), et bientôt celle qui sera créée à Fontan.

Par décret du 10 septembre 1926, les légions 15 bis et 15 ter sont supprimées à compter du 1^{er} janvier 1927. Les compagnies qui les composaient sont regroupées à la même date dans la 15^{ème} légion. Par décret du 27 mars 1936, celle-ci sera rattachée à compter du 7 avril suivant, en même temps que la compagnie autonome de la Corse, au 3^{ème} arrondissement de gendarmerie.

Le 1^{er} janvier 1938, les chevaux sont supprimés dans la gendarmerie départementale de métropole. Les brigades à cheval de la 15^{ème} légion seront transformées en brigades à pied suivant des instructions définies par la circulaire ministérielle du 20 juin 1937.

Le 24 mars 1939, des brigades spéciales de frontière sont créées dans les localités frontalières suivantes : Menton-Garavan, Breil, Fontan, Sospel (Alpes-Maritimes), La Condamine, Larche et St.Paul-sur-Ubaye (Basses-Alpes). Le 1^{er} septembre 1939, dans le cadre de la mobilisation, les subdivisions d'Avignon, Marseille, Toulon, Digne et Nice sont comprises dans la zone des armées.

Après l'armistice qui suit la courte guerre franco-italienne de juin 1940, les deux postes de gendarmerie situés dans les zones occupées par les troupes italiennes, à Menton et à Fontan, sont ramenés en arrière de la ligne de démarcation par décret ministériel du 23 août 1940 : ils seront respectivement réinstallés à Roquebrune-Cap-Martin et à Saorge. Le 3 mars 1941, la lieutenance de Menton est transformée en capitainerie.

Par décret du 9 janvier 1943, la circonscription de gendarmerie est ainsi modifiée :

- La compagnie de l'Arèche est intégrée à la «légion du Lyonnais» ;
- Les départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de Vaucluse forment la «légion de Provence», avec siège à Marseille ;
- Les départements des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes et du Var forment la «légion des Alpes», avec siège à Nice.

Le 1^{er} octobre 1943, date d'entrée en vigueur de la nouvelle organisation, le colonel Blachère est affecté comme «adjoint au commandant de la légion des Alpes», dont il prend en fait le commandement provisoire. Le 6 octobre, les légions de Provence et des Alpes sont rattachées à la 6^{ème} région d'inspection, à Marseille.

Le 8 juin 1944, alors que la libération de la France s'approche, le personnel de la légion de gendarmerie reçoit l'ordre de se regrouper selon un plan établi à l'avance. De nombreuses défections se produisent et certaines unités se joignent, en totalité ou en partie, aux forces des maquis de l'intérieur, pour ne rejoindre leur affectation qu'à la libération du territoire de leur circonscription.

Moins d'un mois après la libération, le 10 septembre 1944, les légions de Provence et des Alpes reprennent leurs dénominations d'avant-guerre, soit respectivement 15^{ème} légion (Marseille) et 15^{ème} légion bis (Nice). Le 13 janvier 1945, les brigades motorisées de gendarmerie sont dissoutes et, le 15 mai de la même année, l'emploi d'adjoint au commandant de brigade est rétabli.

Par décision ministérielle du 13 avril 1946, la 15^{ème} légion bis sera supprimée à compter du 1^{er} juin suivant. Les départements des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes et du Var seront rattachés à l'ex-15^{ème} légion qui prendra la dénomination de 9^{ème} légion.

A compter du 1^{er} juin 1946, une brigade motocycliste est créée au chef-lieu des cinq compagnies de la légion. Par décret du 12 juin suivant, la 9^{ème} légion est rattachée au 4^{ème} arrondissement de gendarmerie à Marseille. Par décret du 31 juillet, une brigade de recherches est créée au chef-lieu des sections de Marseille, Aix-en-Provence, Arles, Avignon, Toulon, Fréjus, Nice et Menton. A compter du 1^{er} mai 1947, les brigades de Nice-Centre, Nice-Ouest, Nice-Est, ainsi que les brigades-frontière de Larche, Menton, Sospel, Breil et Fontan sont supprimées.



Des carabinieri aux gendarmes, en Haute Roya... A droite, le poste de carabinieri de Tende dans les années 1930 : il était situé dans l'immeuble au bas de la via Vittorio Veneto (actuelle rue de France). Ci-dessus, un slogan «Vive la gendarmerie française» est peint sur le bureau de poste de La Brigue au moment du référendum du 12 octobre 1947 sur le rattachement à la France.
Collection Armand OLIVIERO



Lors du transfert de souveraineté entre l'Italie et la France en Haute Roya, le 15 septembre 1947, les carabinieri amènent le drapeau italien au poste-frontière de Paganin. Ci-dessous, les premiers gendarmes rencontrent les derniers carabinieri à Tende.
Collection Armand OLIVIERO

Durant les années suivantes, la 9ème légion de gendarmerie départementale bénéficie de l'apport de techniques modernes facilitant l'accomplissement de ses missions : dotation de dix-sept postes radiotéléphoniques type SCR610 et radiotélégraphiques 5E113 (décision ministérielle du 29 avril 1948), attribution d'une mallette de police judiciaire aux chefs-lieux des compagnies et sections (9 septembre 1948), dotation de 214 appareils photographiques (10 mars 1949), etc.

Par décision ministérielle du 10 janvier 1949, un commandement régional de la gendarmerie est mis en place à Marseille à compter du 1er mars suivant. Son autorité s'exercera sur les unités de gendarmerie de la 9ème région militaire : légions 9 et 9 bis de gendarmerie départementale, compagnie autonome de la Corse, 9ème légion de garde républicaine.

Depuis le 1er octobre 1958, les anciennes compagnies de gendarmerie (une par département) sont rebaptisées groupements, et les anciennes sections sont transformées en compagnies.

En 1999, les trois brigades en poste dans les vallées de la Roya et de la Bévéra sont rattachées à la légion Provence-Alpes-Côte d'Azur, groupement des Alpes-Maritimes, compagnie de Menton. En complément de l'activité de ces brigades territoriales, d'autres unités de gendarmerie sont susceptibles d'intervenir ponctuellement sur le territoire des deux vallées :

- Le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) de Menton, en résidence à Beausoleil ; créée en 1997, cette unité est chargée notamment d'interventions ponctuelles de secours ou de missions de surveillance de fêtes, services d'ordre, etc.

- Le groupe de motos tous-terrains (MTT) de la brigade territoriale de Menton ; il peut être engagé pour la surveillance générale sur les pistes de montagne ou à l'occasion d'incendies.

- Le peloton de gendarmerie de haute-montagne (PGHM), basé à St.Sauveur-sur-Tinée et dépendant directement du groupement des Alpes-Maritimes ; un groupe est détaché chaque été à Castérino et logé à Tende,



pour participer à la recherche de personnes et aux secours en montagne, ainsi que dans les clues les plus parcourues par les sportifs telles que celles de la Bendola à Saorge et de la Maglia à Breil.

- La section aérienne de la gendarmerie (SAG), basée à Hyères, dont les hélicoptères peuvent intervenir en complément de ceux de la formation «Dragon 06» de la Protection Civile basée à Mandelieu.

- L'escadron de sécurité routière.



Les gendarmes de Breil avec leur véhicule tous terrains Auverland à l'embranchement des routes N 204 et D 2204, lors du passage du «Giro» (tour cycliste d'Italie) dans la vallée de la Roya en 1998. Ci-dessous, deux motos tous terrains de la brigade de Menton, une unité qui peut être appelée à intervenir en Roya et Bévéra.
Photos Jean-Louis TAYLOR & Adjudant LEBLANC



LES BRIGADES DE ROYA ET BEVERA

Dans le passé, les vallées de la Roya et de la Bévéra ont connu une implantation relativement importante de la gendarmerie, par rapport à l'effectif de la population. Cette particularité s'explique aisément par le caractère frontalier de cette région, où les communications rendues assez difficiles par l'âpreté du relief imposaient un certain fractionnement des moyens. La vallée de la Bévéra n'a toujours connu la présence de la gendarmerie qu'à Sospel. Celle de la Roya, par contre, a vu jusqu'à sept sites occupés à des époques diverses : La Giandola / Breil, Fontan / Saorge puis, après l'annexion de la Haute Roya en 1947, Tende, La Brigade et St.Dalmas.

SOSPEL

En octobre 1860, une brigade à cheval de six hommes commandée par un sous-officier est installée à Sospel. Elle sera longtemps cantonnée à côté de l'actuel garage Cauvin (Renault), sur la route de Nice, dans un bâtiment loué à M. François Saramito puis à ses héritiers.

Ce casernement est en fait un ancien monastère, dont la chapelle désaffectée a été transformée en écurie. Il présente les caractéristiques suivantes : «Au rez-de-chaussée, une cour avec fontaine et quatre bassins, une écurie pour cinq chevaux, une sellerie, une chambre de sûreté, une petite cave, deux cabinets, une buanderie, deux latrines, une fosse à fumier ; au 1er étage, le logement du brigadier (composé de deux chambres, d'une cuisine et d'un bureau), un logement de gendarme (composé de deux chambres et une cuisine), une salle de discipline, un magasin à fourrages avec un petit cabinet pour l'avoine, une terrasse, des latrines, un balcon ; au 2ème étage, trois logements de gendarmes (composés chacun de deux chambres et une cuisine), des latrines et deux balcons ; un grenier (composé de cinq petits cabinets servant de bûchers) ; un petit jardin situé au quartier des Moulins sur la propriété de M. Ricci, homme d'affaires à Sospel».

En 1903, la transformation de brigade à cheval en brigade à pied provoque la protestation du conseil municipal qui délibère, le 22 novembre : «Le service des communes du canton, dont l'une est à 12 km et l'autre à 7, serait difficilement fait par des gendarmes à pied (...). Pareil changement diminuerait d'une manière sensible l'importance de la ville».

Le 29 janvier 1914, par décret du président de la République, une médaille de bronze est décernée au gendarme Côme Jean Montineri de la brigade de Sospel pour avoir, le 4 novembre 1913 : «reçu à la tête deux blessures graves en procédant en pleine nuit à l'arrestation d'un malfaiteur dangereux». Le 14 juin 1923, le chef de brigade de 3ème classe Pierre Clovis Lagarde est cité à l'ordre de la légion pour s'être «particulièrement distingué dans la recherche et l'arrestation des malfaiteurs. Grâce à son zèle, à son activité inlassable et à son intelligente direction, est parvenu au cours des mois d'avril et mai 1923, à découvrir six militaires inculpés de nombreux cambriolages et à arrêter un déserteur dangereux auteur d'un assassinat suivi de vol».

Le 24 mars 1939, une brigade-frontière est créée à Sospel. Dès l'été, trois logements et un garage sont loués auprès de particuliers pour installer les gendarmes frontaliers et leurs véhicules (propriétés Eugène Garin De Cocconato, Jeanne Moschetti et Jean Truchi, garage Pierre Domérégo). Le 26 octobre 1940, le gendarme David de la brigade-frontière «fait preuve de courage, de décision et de dévouement en assurant l'exécution d'une décision militaire pour faire évacuer un débit de boissons. Est sérieusement blessé au cours de son intervention». Une citation à l'ordre de la légion lui est accordée le 18 novembre suivant.

Pendant la seconde guerre mondiale, la brigade-frontière récupère le casernement de la brigade territoriale au village, tandis que celle-ci est déplacée à l'hôtel du Golf, hors de la localité, ce qui provoque une protestation du conseil municipal qui réclame le retour à la situation antérieure. Le 1er mai 1947, la brigade-frontière de Sospel est supprimée suite à une décision ministérielle du 22 mars. Entre-temps, la brigade territoriale a émigré en 1946 dans un local provisoire du boulevard des Arcs, puis au 1 boulevard de Verdun (actuel restaurant «L'Escargot d'Or»).

L'exiguïté de ces nouveaux locaux conduit à loger les gendarmes et leur famille ailleurs, dans des pavillons militaires. Finalement, la brigade de Sospel trouve un cantonnement plus digne d'elle en 1952, lorsqu'elle est transférée sur la route de Breil dans les vastes bâtiments de la caserne Mireur, rendus disponibles par le départ des chasseurs alpins. Ce casernement a été restructuré intérieurement et, jusqu'en 1985, les services sociaux de la «Maison de la Gendarmerie» y ont disposé de locaux pour héberger une colonie de vacances d'enfants de gendarmes.

En 1999, l'effectif de la brigade de Sospel comprend deux gradés, quatre gendarmes et un gendarme-adjoint. Cette dernière fonction, naguère encore confiée à des gendarmes-auxiliaires effectuant leur service national, est désormais attribuée à des volontaires engagés sous un contrat annuel renouvelable. Un gendarme de la brigade bénéficie en outre d'une formation «environnement», qui le rend apte à gérer les problèmes liés aux pollutions naturelles et industrielles.



358. - SOSPEL (A. M.) - Route Nationale et la Gendarmerie.

BREIL-SUR-ROYA

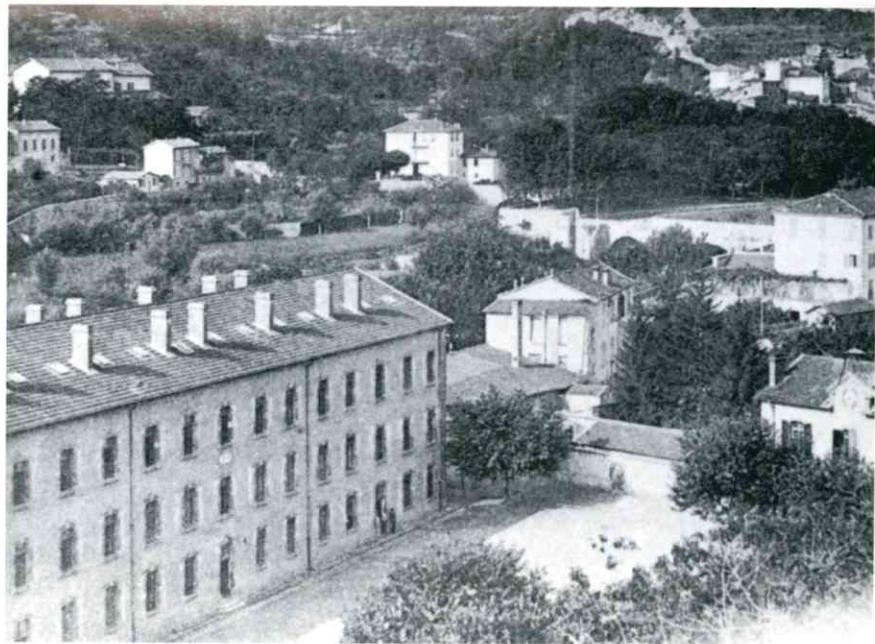
On ignore à quelle époque une caserne de carabiniers a été installée au nord du village de Breil, dans le hameau de La Giandola où les voyageurs effectuaient une halte sur le «grand chemin ducal» ouvert en 1595 puis sur la «route royale» aménagée en 1780 par le royaume de Piémont-Sardaigne. C'est en ce point que la route venant de Nice, par Sospel et le col de Brouis, rejoint la vallée de la Roya. De 1793 à 1814, lors de l'occupation puis de l'incorporation de la commune de Breil à la France, une brigade de gendarmerie occupe les locaux des carabiniers sardes.

En 1860, une brigade à cheval de cinq hommes commandée par un brigadier est à nouveau installée dans la caserne de La Giandola. Ce bâtiment, loué à la famille Rostagni, est ainsi décrit lors du renouvellement du bail en 1887 : «Au rez-de-chaussée une écurie pour sept chevaux meublée de son matériel, une sellerie avec porte-selles, une cave, un magasin à fourrages, un petit jardin attaché à la maison, une fosse à fumier, une auge et un lavoir ; au 1er étage le logement du brigadier (composé de deux chambres, une cuisine et un bureau), deux logements de gendarmes (composés chacun d'une chambre et d'une cuisine), des latrines ; au 2ème étage deux logements de gendarmes (composés chacun d'une chambre et d'une cuisine), une chambre à feu servant de buanderie, un magasin à avoine avec coffre, une salle de discipline avec lit de camp ; un grenier divisé en cinq compartiments».

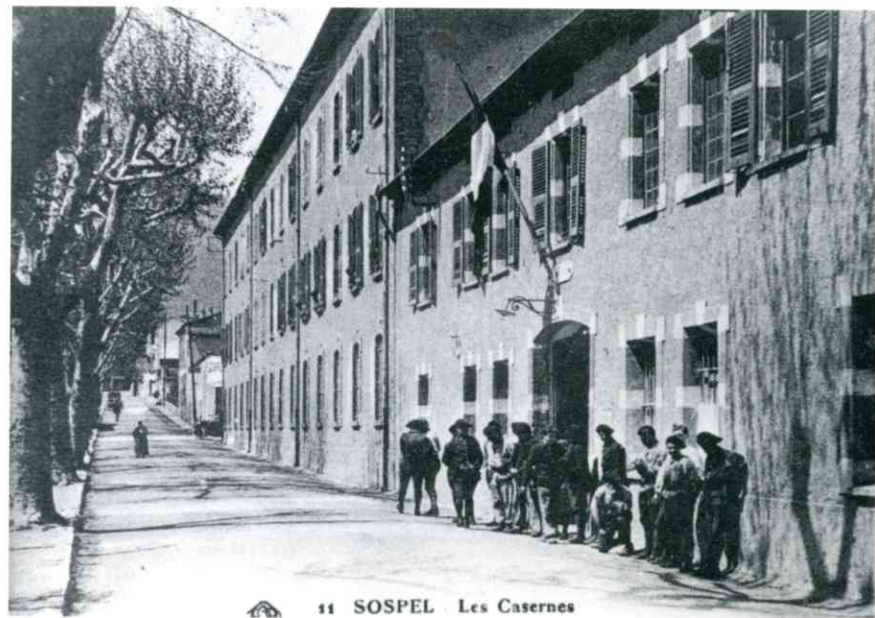
Après le raccordement en 1893 de la route de la Basse Roya, ouverte en 1884 de Breil vers Vintimille, les pouvoirs publics décident de transférer dans la localité de Breil la brigade qui se trouve jusqu'alors à La Giandola. Le 2 juin 1895, la commune décide de construire la nouvelle caserne sur la place Biancheri, ce qui suscite le mécontentement de la population. Une pétition est signée par 244 électeurs pour s'opposer à cette construction que l'on accuse de dénaturer la seule perspective dégagée du village.

Malgré les oppositions, la nouvelle caserne sera construite aux frais de la commune sur la place Biancheri, et louée au département par bail en date du 22 juillet 1896 pour y installer la brigade de gendarmerie. Le bâtiment, haut de trois étages, comporte une écurie pour sept chevaux et tous les aménagements nécessaires ; il est définitivement réceptionné le 26 février 1899 par l'architecte Victor Bergondi qui a été chargé de la direction des travaux. La brigade de gendarmerie à cheval peut enfin rejoindre ses nouveaux quartiers, en plein centre de Breil, abandonnant son ancien cantonnement de La Giandola.

L'implantation de la gendarmerie sur place Biancheri fait cependant toujours l'objet de critiques de la part d'une partie de la population, qui estime que cet emplacement pourrait être réservé à d'autres activités. L'occasion d'un transfert va être donnée lorsque Breil perd sa brigade à cheval au profit de Levens, pour être doté d'une brigade à pied par décision du 22 janvier 1910. Le 1er septembre suivant, le déménagement de la gendarmerie est décidé. Le nouveau casernement sera construit plus au nord, sur le terrain dit du «Jardin des Soeurs», situé sur le boulevard Rouvier entre



A gauche, la première caserne de la brigade de gendarmerie à cheval de Sospel, sur la route de Nice. Ci-dessus et ci-dessous, deux vues de la caserne Mireur, ancien quartier du 27ème BCA devenu en 1952 le siège de la gendarmerie de Sospel. Collections Jean-Pierre GARACIO & Gendarmerie Nationale



Après avoir été le siège des carabiniers sardes, le hameau de La Giandola a hébergé de 1860 à 1899 une brigade de gendarmerie à cheval, avant son transfert définitif au cœur du village de Breil. Faisant suite aux gendarmes, les chasseurs alpins y ont disposé d'un cantonnement dès le début du XXème siècle. Collection Armand OLIVIERO



LA GIANDOLA - Caserne du 27^e Chasseurs Alpins (Alpes Maritimes)



Giletta, phot. Nice

3704. BREIL (A.-M.). — Vue générale. La Roya (alt. 300^m)



134. - BREIL (A.-M.). — Vue prise dans le lit de la Roya, F. L.



Ci-dessus, deux vues générales du village de Breil-sur-Roya, montrant les sites des casernes successifs de la gendarmerie nationale. A gauche, la place Biancheri, où la brigade à cheval a occupé de 1899 à 1912 le bâtiment de l'actuelle mairie ; à droite, le boulevard Rouvier, où la brigade à pied a eu ses quartiers de 1912 à 1953 dans le bâtiment de l'actuelle bibliothèque.

Collections Armand OLIVIERO & Jean-Louis TAYLOR

Ci-contre, les gendarmes (à gauche) participent dans les années 1930 à une cérémonie sur la place Biancheri à Breil, aux côtés des douaniers et des militaires.

Collection Jean-Louis TAYLOR

Ci-dessous, le 31 octobre 1928, lendemain de l'inauguration, les gendarmes sont présents sur le quai de la gare de Breil-sur-Roya pour contrôler les voyageurs du premier train direct Turin - Vintimille à son arrivée de Coni.

Photo Marcel PROUZET - collection Michel BRAUN

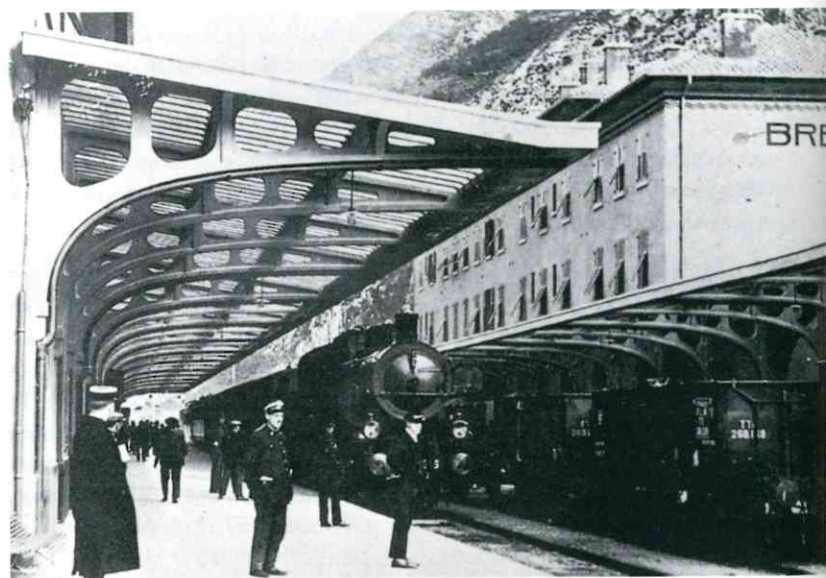
l'hôtel de France et la maison Ghirardi. Voulant réduire le coût, la commune achète pour la somme de 412,56 francs à l'hôtelier Michel Maurel, ancien gendarme à cheval, et pour 463,27 francs à M. Ghirardi surnommé «Braghinn», leurs droits de mitoyenneté, évitant ainsi la construction des murs nord et sud.

Le bâtiment de deux étages, surmonté d'une terrasse (actuelle bibliothèque), fait l'objet d'une reconnaissance en date du 25 septembre 1911. Comme le précédent, il appartient à la commune qui le loue au département pour l'usage de la gendarmerie. Celle-ci y est transférée le 19 mai 1912, laissant son éphémère casernement de la place Biancheri à la disposition de la commune : on y installera successivement une école puis, de nos jours, la mairie.

Le 24 mars 1939, une brigade-frontière est créée à Breil. Elle s'installe dans le quartier des cités, au dessus de la voie ferrée Nice - Coni. Un poste avancé est établi au pont du Riou, à proximité immédiate de la frontière de la gare de Piène-Basse. Le 11 juin 1940, date de la déclaration de guerre, ce poste est évacué par la brigade-frontière qui est repliée sur Nice ; il sera réoccupé le 29 du même mois, après la conclusion de l'armistice.

Le 2 juillet 1944, la section de Menton est constituée sous la forme d'un «escadron porté de la garde» composé d'un état-major réduit et de quatre pelotons. Le peloton n°4, constitué par les brigades-frontières de Fontan et de Breil, est entièrement détaché pour la garde des ponts sur la Roya (Bendola et Arboussat) en vertu des réquisitions préfectorales.

Le 1er mai 1947, la brigade-frontière de Breil est supprimée, sur



décision ministérielle du 22 mars. Seule subsiste désormais la brigade territoriale, qui reprend les tâches de surveillance frontalière assurées jusqu'alors par la brigade-frontière dissoute.

Le 5 août 1952, en l'absence des autres militaires de la brigade et informé de ce qu'une personne venait de tomber dans un précipice, le gendarme Pujol se porte d'abord seul, dans des conditions périlleuses, au

secours de la victime, puis organise et mène à bien, avec l'aide d'autres sauveteurs, la remontée du cadavre. Un témoignage de mérite lui est accordé le 9 septembre 1952.

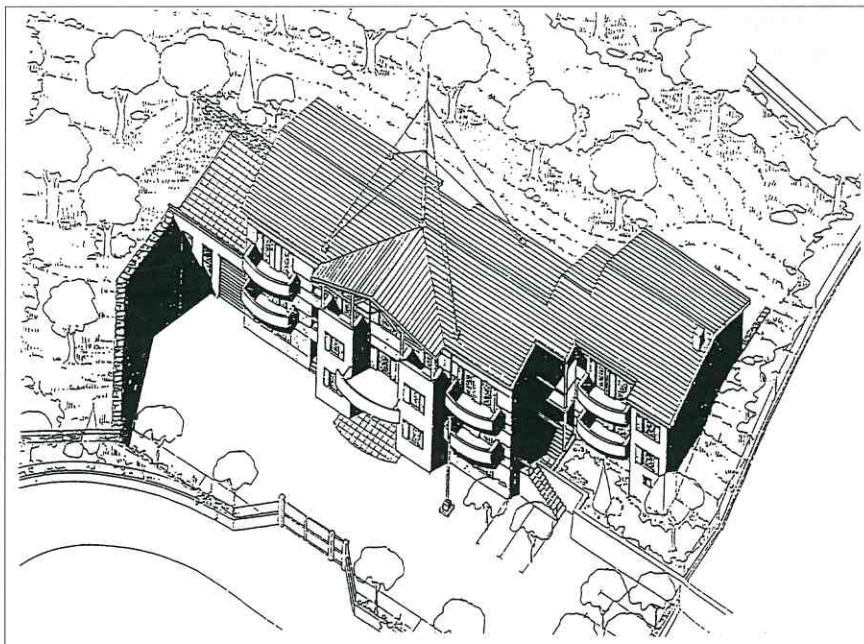
Par décision ministérielle du 15 mai 1953, la brigade de gendarmerie de Breil est transférée dans les pavillons n°22 et 23 de l'ancienne cité précédemment affectée au logement du personnel SNCF, au nord-ouest de la gare. Ces pavillons, construits dans les années 20 pour la mise en service du chemin de fer, comportent deux étages et sont entourés d'un jardin. Le transfert étant accompli, l'ancien casernement du boulevard Rouvier est cédé à la commune en 1959. A cette époque, l'effectif de la brigade est réduit de quatre hommes.

Quarante ans plus tard, les anciennes cités accusant leur âge, le transfert de la brigade dans de nouveaux locaux vient d'être décidé. Une demande de permis de construire a été déposée le 27 mai 1999 pour le nouveau casernement, qui sera édifié non loin du site actuel au quartier Burdanche. Sa mise en service est prévue pour la fin de l'année 2000. L'effectif actuel de la brigade de Breil-sur-Roya est de deux gradés, trois gendarmes et quatre gendarmes-adjoints ; elle est classée «brigade de moyenne montagne».

En haut, le casernement de gendarmerie installé dans l'ancienne cité SNCF à Breil-sur-Roya. Ci-contre, le projet architectural de la nouvelle caserne qui sera construite en 2000.
Documents Gendarmerie Nationale



Les gendarmes Janel, Rameye et Giudicci n'ont pas hésité à revêtir faux nez et moustaches pour devenir les «Pieds Nickelés» ! C'était lors du carnaval de Breil en 1957...
Document Georges JANEL



FONTAN

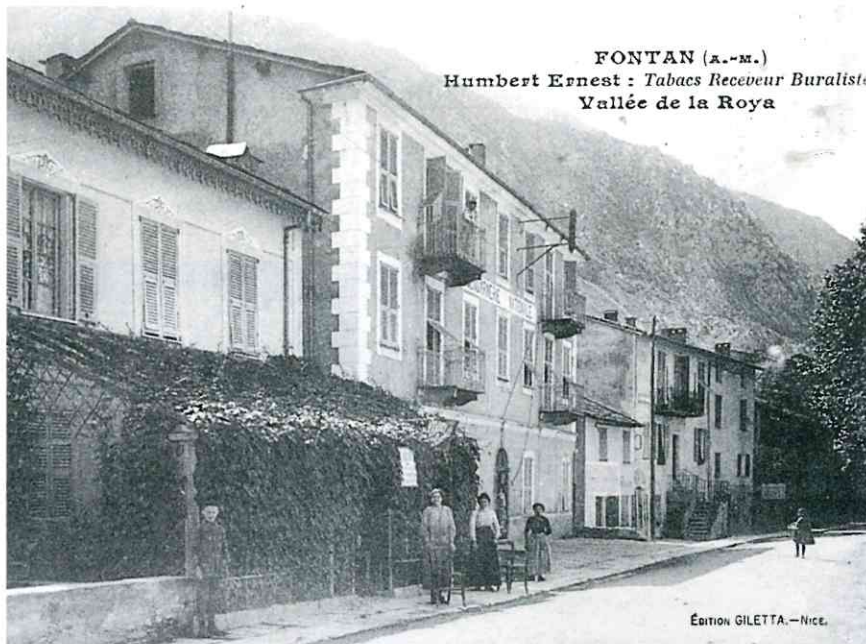
Avec le rattachement du comté de Nice à la France en 1860, le hameau de Fontan devient un bourg-frontière. Le 20 septembre 1870, il se détache de Saorge et devient une commune à part entière.

Le 10 juin 1885, la municipalité achète la maison Crivelli pour une somme de 20.000 francs, afin d'y installer une future gendarmerie. Le 16 novembre 1889, le ministre de la Guerre décide la création d'un poste de gendarmerie à Fontan, en vue d'assurer une meilleure surveillance de la frontière. En attendant l'aménagement du bâtiment prévu, un bail est signé avec le sieur Honoré Bottone pour installer un poste provisoire dans un bâtiment dont il est propriétaire dans le village, en bordure immédiate de la route nationale. La brigade s'y établit le 1er janvier 1890, avec un effectif de quatre hommes (un maréchal-des-logis et trois gendarmes) pour un coût mensuel de 486,68 francs, solde et primes pour service extraordinaire comprises.

Dès l'année de sa création, le poste de Fontan est le théâtre d'un incident frontalier relaté en ces termes par le commissaire spécial de police de Fontan au ministère de l'Intérieur, dans un rapport du 26 novembre 1890 : «Le marquis Spinola, ministre plénipotentiaire de S.M. le roi d'Italie, venant de Coni, était hier de passage à Fontan, se rendant à Vintimille. Son passage a été marqué par un futile incident qu'il a pour ainsi dire provoqué de son propre mouvement. Voici les faits :

Le gendarme Giovachini, à la résidence de Fontan, qui était de service ce jour-là, tout en se conformant aux prescriptions de ses chefs, a cru devoir accoster ce monsieur en termes très polis afin de s'assurer de son identité, comme cela se pratique du reste à l'égard de tous autres voyageurs pénétrant en France par notre frontière. Après quelques moments d'hésita-

Située au coeur du village de Fontan, la gendarmerie était bien placée pour contrôler la circulation sur la RN 204, à proximité immédiate de la frontière.
Photo Editions GILLETTA - collection Armand OLIVIERO



tion, M. le ministre finit par exhiber ses titres, mais non sans faire comprendre au gendarme qu'il commettait une impolitesse et que, par ce fait même, il allait en informer son collègue de Paris avec lequel il était très lié, ainsi que M. le préfet des Alpes-Maritimes, pour provoquer sa révocation. Le fait s'est passé au bureau des douanes, en présence des employés

de ce poste, lesquels sont unanimes à déclarer que la conduite du gendarme Giovachini a été des plus correctes en cette circonstance et, partant, irréprochable. M. le ministre Spinola ignore sans doute qu'un service de surveillance plus sévère encore se fait à notre égard par les carabiniers de son pays, car sans cela il n'eût peut-être pas protesté à l'égard d'une mesure de sûreté générale émanant de notre gouvernement et que nous avons mission de faire respecter».

Peu après, la gendarmerie s'installe en 1893 dans l'ancien immeuble Crivelli mis à disposition par la commune. Lors du renouvellement de bail en 1901, des travaux de remaniement sont entrepris pour pouvoir accueillir d'éventuels renforts affectés au contrôle de la frontière.

Situé au cœur du village, face à la chapelle des pénitents, entre un bar-tabac et une boucherie, on trouve dans ce bâtiment à deux étages : « cinq cuisines avec potager et évier ; vingt-deux chambres ou cabinets, dont neuf à feu (NDLR : avec cheminée ou poêle) plus une chambre de service à feu tendue de papier pour les officiers de passage, meublée d'un lit garni, d'une table de nuit, de quatre chaises, d'une table, d'une glace, d'un lavabo. Il existe un râtelier d'armes dans chaque logement ; cinq caves et cinq bûchers ; une buanderie avec fourneau, marmite, cuvier et trépied ; deux latrines, une pour chaque sexe ; un bureau indépendant avec casier pour les archives et table, aménagé de manière que le chef de brigade puisse, étant assis, surveiller les entrées et les sorties ; un jardin ; deux chambres de sûreté, une pour chaque sexe, avec lit de camp, fermées par de solides portes percées d'un judas grillé et munies de verrous avec cadenas, fenêtres garnies de barreaux de fer ; une écurie avec deux stalles»...

De 1928 à 1940, les gendarmes assurent une présence à la gare PLM de Fontan-Saorge, où s'effectue le contrôle des voyageurs arrivant en France par le train depuis le Piémont. Pour faciliter le contrôle sur la route, un local est construit à proximité même de la frontière, à 200 m en aval de celle-ci dans les gorges de Paganin, sur un terrain appartenant à l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen (EELM).

Le 24 mars 1939, une brigade-frontière est créée à Fontan. Dès le mois de juin, les cités ouvrières SNCF n°1 et 3 et l'immeuble de Mme. Antoinette Carichon sont pris en location, pour aménager respectivement sept et trois logements destinés à cette nouvelle brigade.

Le 11 juin 1940, à la déclaration de guerre, les brigades sont évacuées de Fontan qui risque de se retrouver dans la zone des combats.



Ci-contre, le cachet de la brigade-frontière de Fontan, créée en 1939 et dissoute en 1947.
Document Gendarmerie Nationale

Ci-dessous, les gendarmes de Fontan lors de l'examen du brevet de secourisme à Breil en 1959.
Document Marie-Claude BERKEN



15^e Légion
Compagnie des Alpes Maritimes
Gendarmerie Nationale 229-5
Ce jour d'aujourd'hui, cinq janvier il neuf cent quarante trois, à dix-neuf heures trente, nous soussignés **MEYERD**, Marcel, A.D.I. Chef et **BARRAUD**, Julien, gendarme à la résidence de Saorge, département des Alpes Maritimes, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, en tournée, avons appris que ce jour, les militaires italiens ~~étaient~~ ~~troupes~~ d'opérations, s'étaient livrés à la pêche à l'aide d'explosifs dans la rivière "La ROYA" au quartier du "Pont Commun", commune de Saorge (A.M.).

Extrait d'un procès-verbal du 5 janvier 1943 attestant la présence d'une brigade de gendarmerie à Saorge, pendant la période d'occupation italienne à Fontan.
Document Gendarmerie Nationale

Après l'armistice, le 23 août 1940, un décret ministériel prononce le repli à Saorge et à Breil du poste de gendarmerie de Fontan, désormais situé dans la zone occupée par les troupes italiennes.

En 1945, les deux brigades se réinstallent à Fontan. La brigade-frontière occupe un bâtiment situé à la sortie du village, sur la gauche en se dirigeant vers St.Dalmas. Le 22 mars 1947, une décision ministérielle prononce la dissolution de la brigade-frontière de Fontan à compter du 1er mai suivant, tout comme celles de Breil et de Sospel.

Le 1er mars 1964, à l'occasion d'une restructuration du groupement des Alpes-Maritimes, la brigade territoriale de Fontan a été dissoute à son tour. Son effectif, avec celui de la brigade d'Isola supprimée à la même date, a été réparti pour créer deux nouvelles brigades à Eze et Beaulieu-sur-Mer.

SAORGE

Le 23 août 1940, par décret ministériel, le poste de gendarmerie de Fontan situé dans la zone occupée par les troupes italiennes est ramené en arrière de la ligne de démarcation à Saorge. La gendarmerie est installée dans l'ancien hôtel des Touristes, situé au quartier St.Joseph dans l'actuelle rue Louis Périssol, avant l'embranchement de la route du monastère.

Notre collaborateur Charles Botton nous a rapporté, à ce sujet, une anecdote avoueuse : avec Louis Périssol, qui était alors le propriétaire de l'hôtel, tous deux avaient décidé de peindre l'inscription «gendarmerie nationale» sur la façade mais, à peine avaient-ils achevé les trois premières lettres «gen...» que les gendarmes, venant prendre possession de leurs nouveaux locaux, avaient mis fin à cette manifestation de zèle. Il fallait que leur présence, si proche de la zone occupée par l'armée italienne, demeurât la plus discrète possible..!

Après la guerre, le poste de gendarmerie de Saorge regagnera tout naturellement son affectation normale à Fontan.

LA BRIGUE

Après le rattachement de La Brigue à la France en 1947, qui entraîne le départ des carabiniers italiens, une brigade de gendarmerie est créée le 16 janvier 1948. Avec un effectif d'un maréchal-des-logis-chef et quatre gendarmes, elle s'installe le 24 août à la sortie du village en direction de Notre-Dame des Fontaines, dans les vastes locaux de l'ancienne caserne italienne Colonello Giovanni Pastorelli où les troupes américaines avaient stationné durant quelques mois à la Libération.

Le 17 septembre 1949, les gendarmes Cogno et Certain «effectuant une embuscade de nuit à la frontière franco-italienne et ayant essuyé le feu de plusieurs malfaiteurs dangereux, ripostent sans hésiter et réussissent à blesser l'un d'eux». Un témoignage de mérite leur est accordé le 5 novembre 1949.

Quelques années plus tard, l'armée désirant reprendre la caserne Pastorelli, la gendarmerie déménage au village même, dans l'immeuble où se trouve aujourd'hui le restaurant «La Cassolette». Ces nouveaux locaux s'avèrent insuffisants et peu commodes ; ils n'abritent que le logement du

Ci-contre, un gendarme surveille la distillation de lavande chez M. Andreoni à La Brigue, en 1948.
Document Virginie ALBERTI

Ci-dessous, la caserne Pastorelli à La Brigue au début des années 1950, alors qu'elle était le siège de la brigade de gendarmerie. On aperçoit deux gendarmes devant le portail de l'entrée secondaire, sur la droite.
Collection Jean-Pierre GARACIO

En bas de page, l'ancienne caserne des carabiniers de St.Dalmas-de-Tende, devenue le siège de la brigade de gendarmerie à partir de 1957.
Document Gendarmerie Nationale



chef de brigade, un bureau et deux cellules, les gendarmes devant être logés au village dans des appartements loués à des particuliers. Son transfert dans un casernement plus approprié disponible à St.Dalmas est finalement décidé le 14 août 1957. A l'issue des aménagements nécessaires, il ne sera totalement effectif qu'en 1961.

Depuis lors, l'ancienne caserne Pastorelli a été occupée par une colonie de vacances de la ville de Nice puis, de nos jours, par le centre d'handicapés de l'ADAPEI.

ST.DALMAS-DE-TENDE

En 1912, un splendide bâtiment à quatre étages en pierre apparente à toitures d'ardoise a été construit pour loger un poste de carabiniers dans le quartier au-dessus de la future gare internationale de S.Dalmazzo-di-Tenda, qui sera mise en service en 1915. Lorsqu'en 1947, la localité devient française, le bâtiment devient domaine de l'Etat.

Quelques années plus tard, le ministère des Armées décide le 14 août 1957 de transférer la brigade de gendarmerie de La Brigue dans l'ancien casernement des carabiniers de St.Dalmas, beaucoup plus spacieux et commode. Le transfert entre en vigueur le 30 octobre 1957, mais les aménagements nécessaires au logement des gendarmes ne permettront le déménagement définitif des derniers éléments de La Brigue qu'en 1961.

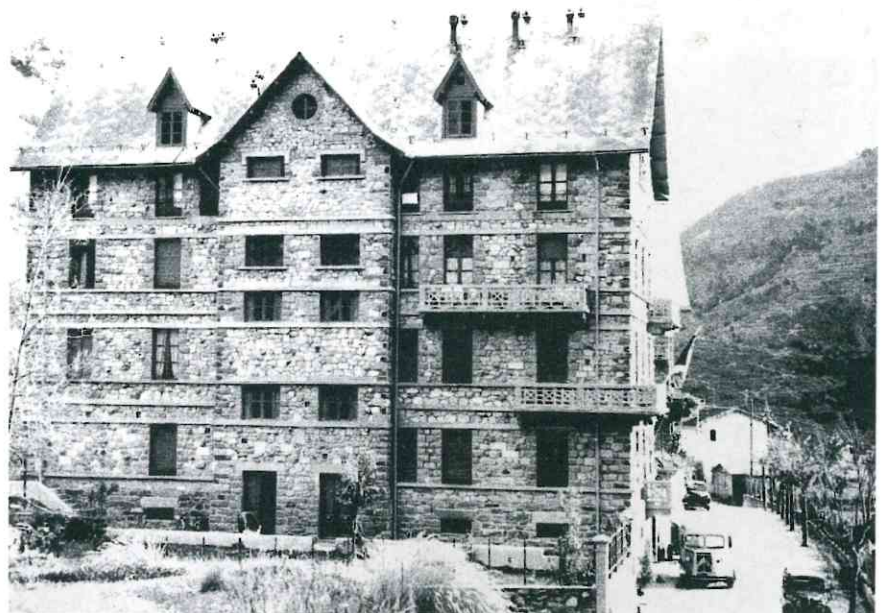
Avec cette mutation, la commune de Tende obtient une seconde brigade de gendarmerie, situation peu courante mais logique en raison de

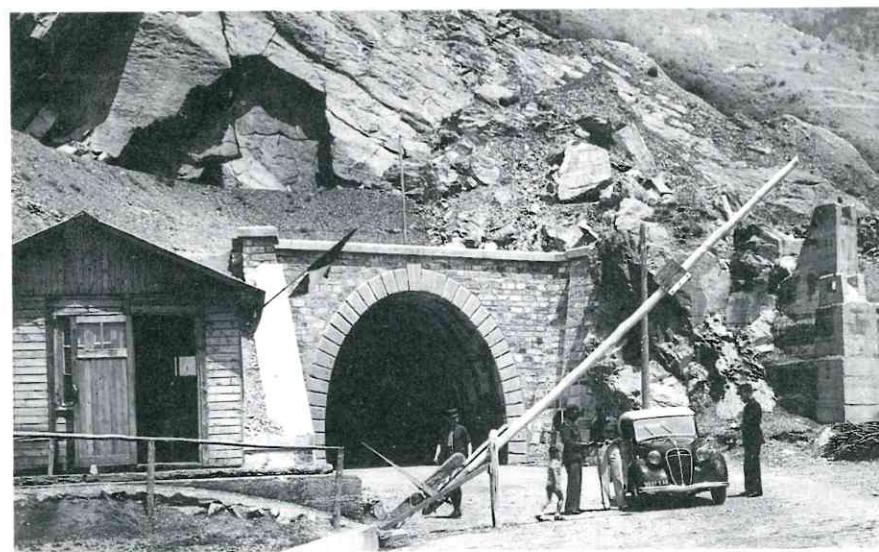
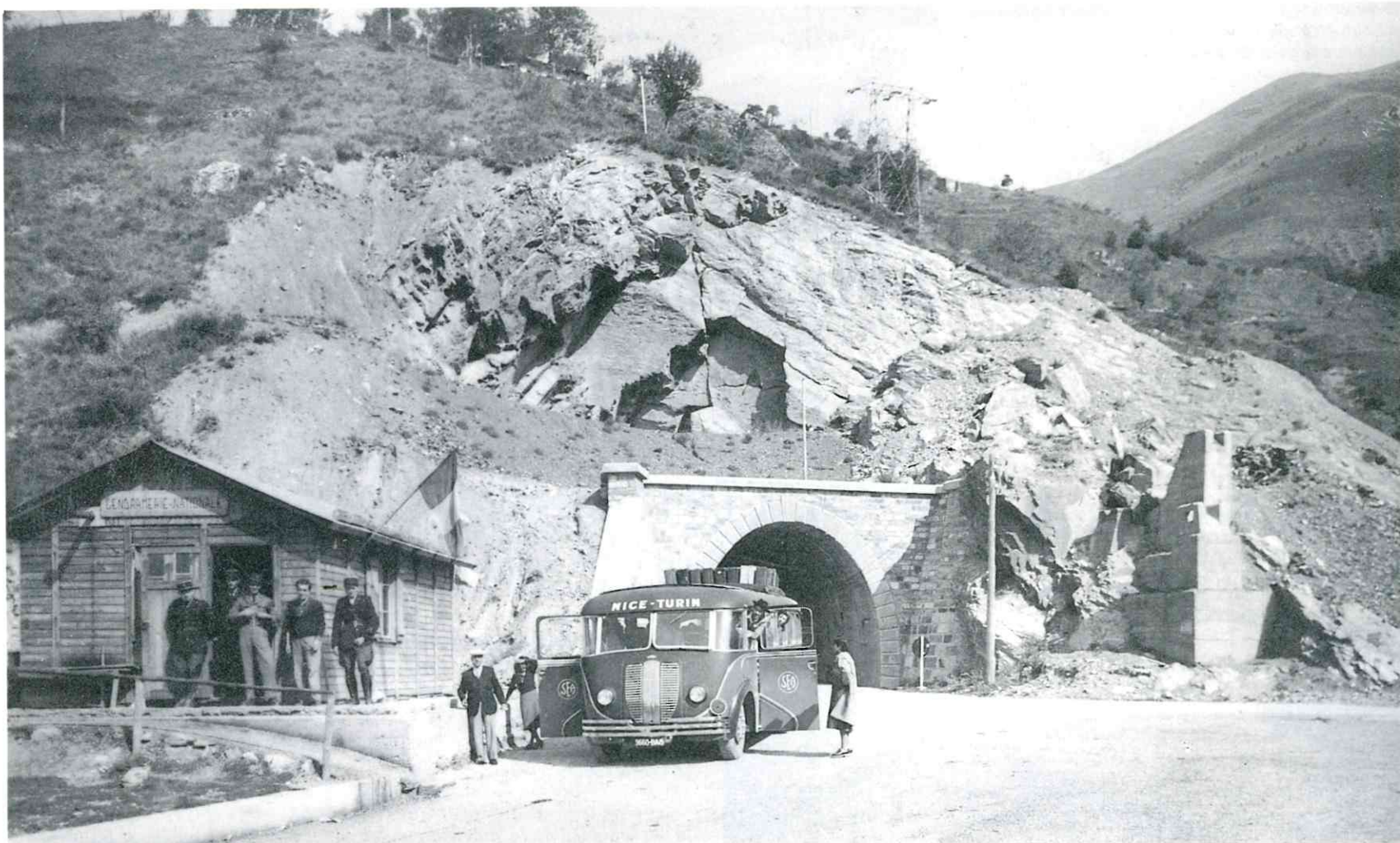
la situation du hameau de St.Dalmas sur la voie de communication internationale de la vallée de la Roya. Curiosité administrative : la zone d'action de la nouvelle brigade porte sur le hameau de St.Dalmas et la commune de La Brigue, alors que la brigade de Tende conserve sous sa juridiction les hameaux de Granile et Castérino... accessibles uniquement en traversant St.Dalmas !

En 1982, la brigade de St.Dalmas est affectée plus spécialement «à la surveillance de la zone montagneuse calme et dépeuplée à la frontière franco-italienne (un millier d'habitants répartis sur 9225 hectares)». En avril 1983, l'effectif passe de cinq à six hommes, auxquels peuvent être adjoints deux gendarmes auxiliaires. En 1987, le personnel procède lui-même à la réfection d'une partie des locaux.

Dès 1991 a été envisagé le regroupement à Tende des deux brigades de la commune, ce transfert étant tributaire de la rénovation de la gendarmerie de cette résidence. Lorsque cette opération a pu être définitivement lancée, la brigade de St.Dalmas-de-Tende a été dissoute à compter du 1er août 1995.

De l'été 1998 au printemps 1999, son casernement a encore servi pour héberger provisoirement les bureaux de la brigade de Tende et une partie de son personnel, pendant les travaux de réhabilitation entrepris dans cette localité. Aujourd'hui définitivement désaffecté, le bâtiment de St.Dalmas-de-Tende est mis en vente par le MRAI, service gérant les domaines militaires.





TENDE

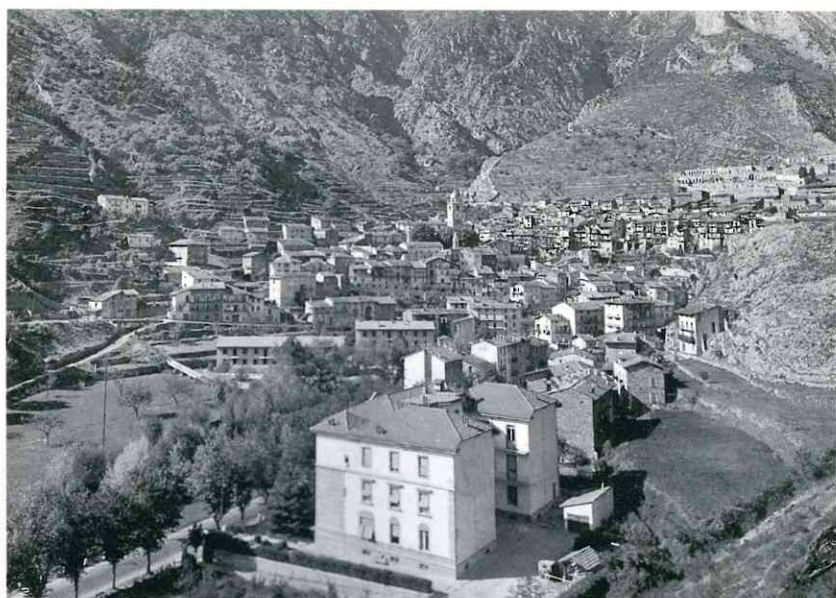
En octobre 1860, il est prévu qu'une brigade à cheval de six hommes commandée par un sous-officier soit affectée à Tende. Cette mesure ne sera pas concrétisée, la commune étant demeurée sous la souveraineté italienne et ayant conservé de ce fait un détachement de carabiniers. Ceux-ci sont installés dans l'immeuble situé au départ de la via Municipio puis Vittorio-Veneto, actuelle rue de France (siège de l'agence immobilière).

Après le rattachement à la France en 1947, une brigade de gendarmerie est créée à Tende par décision ministérielle du 16 janvier 1948. Avec un effectif théorique d'un adjudant-chef, un maréchal-des-logis-chef et quatorze gendarmes, elle ne fonctionne durant la première année qu'avec une partie de son personnel, soit huit gendarmes dont six détachés tous les mois en renfort depuis d'autres brigades de la 9^{ème} légion. Cette situation particulière est due au fait que le bâtiment affecté à titre provisoire à la gendarmerie, le 24 août 1948, n'est pas entièrement disponible, mais se trouve encore partiellement occupé par des familles de civils sinistrés de guerre. Il s'agit de la villa Incis Sud, ancien casernement des officiers italiens construit en 1934 au quartier Borgundu, à l'entrée sud du village.

Pendant quelques mois, les autorités civiles et militaires vont tergiverser au sujet du cantonnement définitif de la gendarmerie : la préfecture et la municipalité préféreraient l'installer dans une aile de l'ancienne caserne Plava (actuel centre de convalescence) et aménager un nouvel hôpital dans la villa Incis Sud. L'attribution de ce bâtiment au ministère des Armées devient pourtant définitive par décret du 26 septembre 1949 et, après réaménagement des locaux, la gendarmerie s'y installera complètement en 1951.

Entre-temps, dès l'établissement de la nouvelle frontière au col de Tende, un poste de gendarmerie a été détaché à proximité de la frontière, dans un baraquement de bois de 4,20 x 10,60 m implanté à gauche de l'entrée

Dès l'automne 1947, une des premières attributions de la gendarmerie à Tende a été le contrôle de la frontière, au débouché du tunnel du Col de Tende. Ce poste a été doté dans un premier temps d'un baraquement en bois (en haut et au milieu), remplacé vers 1950 par un bâtiment « en dur » (ci-contre) qui sera affecté plus tard à la police des frontières. Collections Armand OLIVIERO & Jean-Pierre GARACIO



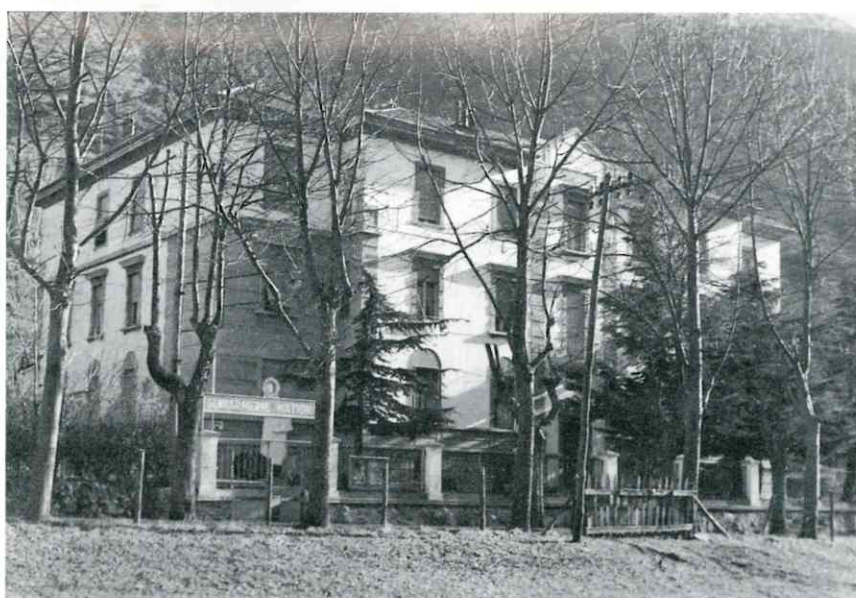
du tunnel routier. En 1950, ce local provisoire a été abandonné au profit d'une construction neuve en maçonnerie, abritant tous les services de contrôle frontalier. Cette fonction étant dévolue quelques années plus tard aux services de police (CRS puis PAF), la partie du bâtiment réservée à la gendarmerie a été cédée au ministère de l'Intérieur par décision ministérielle du 11 février 1965.

La réhabilitation complète du casernement de Tende, décidée en 1991, s'est déroulée du 4 août 1998 au 13 avril 1999. Pendant la durée des travaux, la brigade a été provisoirement transférée dans les anciens locaux de St.Dalmas. La gendarmerie restaurée a été inaugurée le 1er octobre, en présence de MM. Jean-René Garnier, préfet des Alpes-Maritimes, José Balarello, maire de Tende, et du lieutenant-colonel Galtier, commandant le groupement de gendarmerie départementale des Alpes-Maritimes.

En 1999, l'effectif de la brigade de Tende est de deux gradés, cinq gendarmes et quatre gendarmes-adjoints. Classée «brigade de haute-montagne», elle bénéficie d'un personnel particulièrement qualifié pour les interventions en montagne, pratiquant notamment la marche et le ski.

Bibliographie et sources :

- Décrets, décisions et instructions ministérielles concernant la gendarmerie (en particulier le décret du 1er mars 1854).
- P.C.M. Cochet-de-Savigny, «*Mémorial de la Gendarmerie*», Editions Léautey, Paris (1862).
- Ch. Baron & Ch. Lassalle, «*Dictionnaire des communes - Administratif et militaire*», Editions Henri Charles-Lavauzelle, Paris (1915).
- Archives et Musée de la Gendarmerie Nationale.
- Archives départementales des Alpes-Maritimes.
- Merci à tous les particuliers et collectionneurs, ainsi qu'à la direction des éditions Gilletta, pour leur contribution à l'illustration de cette étude.



Ci-dessus, deux vues de la villa Incis Sud, ancien cantonnement des officiers italiens, après son aménagement en caserne pour la brigade de gendarmerie de Tende en 1951. Ce bâtiment vient d'être réhabilité, intérieurement et extérieurement, en 1999. Documents Gendarmerie Nationale



Quelques missions des gendarmes de Tende : ci-dessus le contrôle de la frontière avec les CRS en 1958, ci-dessous un contrôle d'éclairage des automobiles en 1970, à gauche la sortie du spéléologue Michel Siffre du gouffre de Scarasson dans le massif du Marguareis, à l'issue de son expérience de survie «hors du temps» en 1962. Documents Clément REVELLI



Dictons des vallées de la ROYA et de la VERMENAGNA

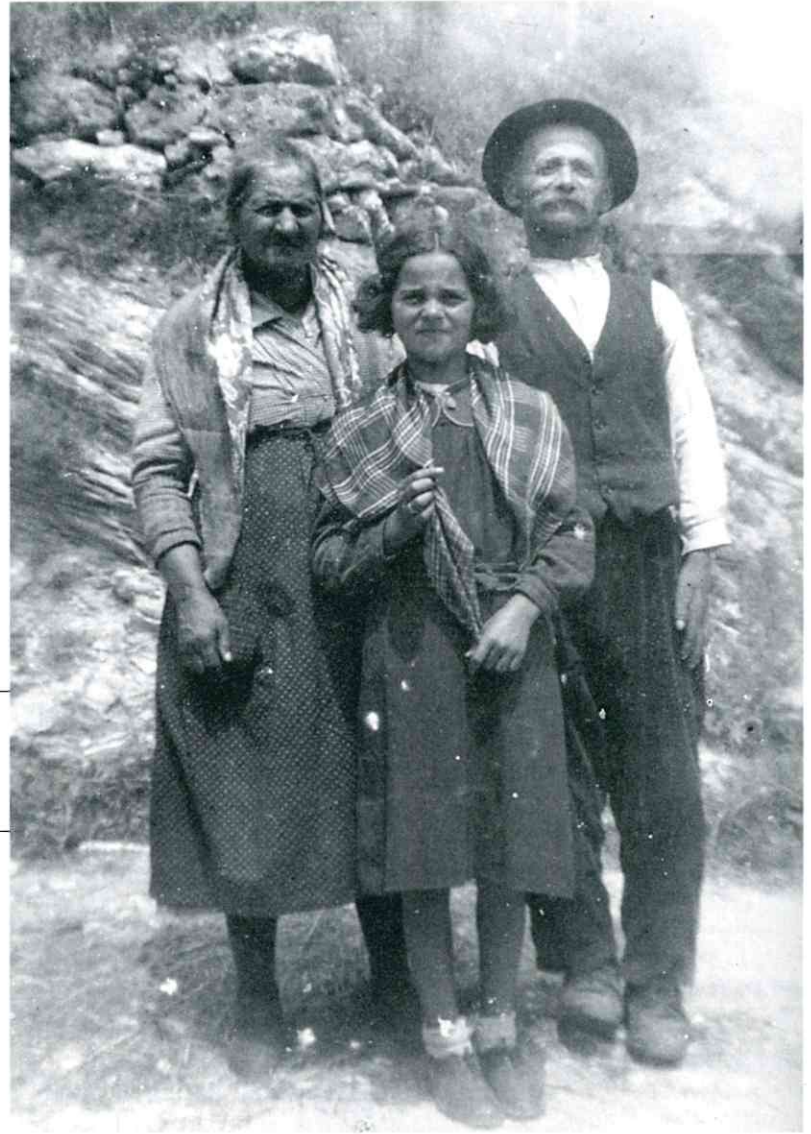
J'ai fait ce recueil de dictons en pensant à mon grand-père maternel Antoine, dit «Tonin». Il n'est jamais allé à l'école, il ne savait ni lire ni écrire. Il ne parlait ni l'Italien ni le Français, mais le patois de Vernante. Par contre, il savait compter ; malheureusement, il n'avait pas grand chose à compter parce qu'il était très pauvre. Ce qui ne l'empêchait pas d'être d'une très grande gentillesse, toujours de bonne humeur et souriant.

Il ponctuait souvent ce qu'il disait par des dictons. Par exemple, lorsque nous, ses petits-enfants, ne l'écoutions pas, il nous disait : «*Saria mei d'avé na nia ed'giari plà*», ce qui voulait dire : ce serait mieux d'avoir une nichée de souris pelées... mais c'était dit de telle façon que nous n'y croyons guère.

Il en connaissait beaucoup sur le temps, la nature, les animaux et l'être humain. Maintenant que les jeunes générations parlent de moins en moins le patois, il m'a semblé utile de recueillir ces dictons. J'ai donc demandé aux habitants de Tende, La Brigue, Limone, Vernante et Roccavione de m'en citer quelques uns, que j'ai retranscrits à ma façon...

Lucie MOULIN

A droite : vers 1942, ma grand-mère Barbara dite «Breta», mon grand-père Antoine dit «Tonin», ma mère Madeleine «Mado».
Document Lucie MOULIN



TENDE

«*Ar leciu l'ei n'bon prau, chi nu po doerme stà curcau*»

Le lit est un bon pré, qui ne peut dormir reste couché.

«*Dunde mi gavu i peï, vue i meteï*»

Où j'enlève les pieds, vous les mettez.

«*Li pin nu fan pa de mère*»

Les pins ne font pas des pommes.

«*O de pocu o der tiitu, a tanpa semeïa ar ciïcu*»

Ou un peu ou beaucoup, le rejet ressemble à la souche.

«*Ave Maria sona, brava filla se retina*»

L'Angélus sonne, la brave fille rentre à la maison.

«*Semu lo che semu, ma semu*»

On est ce qu'on est, mais on est.

«*Da marsu a avrii, li a pocu da dii*»

De mars à avril, il y a peu à dire.

«*Quando Begiurin mete ar capèe, o car ciou, o car fàa bèe*»

Quand le Begiurin (montagne à l'est de Tende) met le chapeau, ou il pleut, ou il fait beau.

«*E nège fan pan, se ar nun ciou n'coeiu, ar ciou demàn*»

Les nuages font pain, s'il ne pleut aujourd'hui, il pleuvra demain.

«*Ar tempu e ar fòo fan come vòo*»

Le temps et le fou font comme ils l'entendent.

«*A avrii, a noece nu po vegnii*»

En avril, la nuit ne peut venir.

«*Per Tüti Santi, a neu e sciüi campi*»

Pour la Toussaint, la neige est dans le jardin.

«*Lo che nu fa ar tempu, fa a stagiun*»

Ce que le temps ne fait, la saison le fait.

«*Maleruja a cà dunde nesciün nu va*»

Malheureuse la maison où personne ne va.

NDLR :

Voici enfin un dernier dicton tendasque, recueilli par la rédaction... Il s'applique à ceux qui laissent tout traîner derrière eux !

«*Ar cà, dunde ar mangia, lascia r'arbi*»

Le chien, où il mange, laisse l'écuëlle.

LA BRIGUE

«*Tüt vèn a tai come e ungia a peràa aïi*»

Tout vient à point comme les ongles pour éplucher l'ail.

«*A ca e mia, e a scara e sua*»

La maison est à moi et l'escalier est à toi.

«*Ogni montàa a sa caràa*»

Chaque montée a sa descente.

«*Nu venta pa veü dema i stère da seïra, ma anche veü quelle da matin*»

Il ne suffit pas de voir les étoiles du soir, il faut voir aussi celles du matin.

«*Li n'a prù de dunàa de castagne a l'ansu*»

Il y en a assez de donner des châtaignes à l'âne.

«*Man strenta, minestra ciàa*»

Main étroite, soupe claire.

«Tüt de lo con de lo»

Qui se ressemble s'assemble.

«Sema ar temp di berlandi, i pëcin comand'i grandi»

C'est le temps des vieux, les petits commandent les grands.

«Da turta e da fugasa, chi n'en vo s'en fase»

Des tourtes et des fougasses, qui en veut s'en fasse.

«Barba Bedana aspeita l'aigua in la cabana»

Oncle Bedana attend l'eau dans la cabane.

«L'e apena arba anant che sia di»

C'est à peine l'aube avant qu'il fasse jour.

LIMONE

«Cour isti trop ban, la louira t'pran»

Quand tu es trop bien, la fainéantise te prend.

«Cour lü crap dal dogh al go va n'côr lou boucaun pr'ina fa-ya la pôga n'côr ban la bra-ya»

Il convient de se fatiguer à donner un coup de faucille, si cela procure encore un peu d'herbe à la chèvre.

VERNANTE

«La luna fa re, o vent o bre»

La lune fait un halo, ou il vente, ou il pleut.

«Temp che serena neit val nianche en pore cëit»

Temps qui s'éclaircit de nuit ne vaut pas un poireau cuit.

«Nebia russa sera, bon temp spera ; nebie russe da matin, brüt temp e an camin»

Nuage rouge le soir, beau temps on espère ; nuages rouges le matin, le mauvais temps est en chemin.

«Cura neva sud la feuilla, l'invern da pa neia»

Quand il neige sur les feuilles, l'hiver ne donne pas d'ennui.

«Pan mol e bon a rende»

Le pain mou est bon à rendre.

«A enco po blaga, ma pi tabac»

Il a encore un peu de blague, mais plus de tabac.

«L'a sempre catorze dulur e na punania»

Elle a toujours quatorze douleurs et un point douloureux.

«Nusignà e pa fol, gava i dent, slarga u col»

Notre Seigneur n'est pas fou, il enlève les dents et élargit le cou.

«La matina e a padruna ed'la giornà»

La matinée est la patronne de la journée.

«Mei na bona ramàa che tante stisse»

Il vaut mieux une grosse averse que beaucoup de gouttes.

«Mancansa ed'cavaï, i ase troteu»

Faute de chevaux, les ânes trottent.

«Asu veï, bast neu»

Ane vieux, bât neuf.

«Lave a testa a l'asu, e perdi temp e savun»

Laver la tête à l'âne, c'est perdre du temps et du savon.

«I ase ed'Cavour, niun i lauda, s'laudu bele da lur»

Les ânes de Cavour, personne ne les vante, alors ils se vantent entre eux.

«En poc a prun a caval a l'ase»

Un peu chacun à cheval sur l'âne.

«L'asu pert u pel, ma pas u visi»

L'âne perd le poil, mais pas le vice.

«L'asu, cura a mangià la biava, tira en caüs a basina»

L'âne, quand il a mangé l'avoine, donne un coup de pied à la bassine.

«Staca l'asu duva t'di u patrun»

Attache l'âne où te dit le patron.

ROCCAVIONE

«Fou pela malin»

Le fou pèle le malin.

«Furb cuma Garibouilla, cata i euv per fa calà i neus»

Malin comme Gribouille, il achète les oeufs pour faire tomber les noix.

«Parla cuma manges»

Parle comme tu manges.

Ci-dessous, une joyeuse réunion en famille vers 1955. A gauche, grand-père «Pacè» en 1968 : né en 1886 à Vernante, il suivit la famille à Tende en 1893 et s'installa ensuite au hameau de Viévola.

Documents Lucie MOULIN



ROYA-BEVERA MAGAZINE

Ont collaboré à cette rubrique : Mmes. Frédérique HEZARD, Jacqueline MAILLET, Josiane VACCARI, MM. José BANAUDO, Nicolas BERNARDI, Michel BRAUN, Giuseppe LIMON, François VIBOREL, l'Ecole départementale de Musique et le Parc national du Mercantour.

MOULINET :

UN VILLAGE A LA POINTE DU PROGRES

Dans la haute vallée de la Bévéra, le village de Moulinet vient de s'équiper d'un procédé de purification d'eau potable ultra-moderne, dont ne bénéficient à l'heure actuelle que trois communes des Alpes-Maritimes. La nouvelle unité d'ultra-filtration, installée par la société Degremont, filiale de la Compagnie Lyonnaise des Eaux, comporte 32000 fibres organiques qui filtrent tous les éléments indésirables dans l'eau captée en amont, dans le lit même de la Bévéra, pour alimenter le village. Le coût de l'installation, dépassant légèrement un million de francs, a été pris en charge par la commune, le département des Alpes-Maritimes et l'agence de l'eau. Cette réalisation anticipe sur les futures normes de traitement des eaux qui seront applicables dans la communauté européenne à partir de 2005 ; elle démontre, une fois encore, le dynamisme de cette petite commune de 252 habitants, qui avait déjà été désignée «village le plus moderne» des Alpes-Maritimes en 1927 !

Par ailleurs, un habitant de Moulinet, M. Christian Paoloni, a installé un site Internet agréablement illustré, présentant l'histoire et les principales curiosités du village ; prochainement, les coordonnées des commerçants et le programme des fêtes et manifestations seront inclus à ce site intitulé <http://perso.wanadoo.fr/moulinet>.

CASTILLON : UNE EXPOSITION DE GRAVURES

Du 13 septembre 1999 jusqu'au 15 janvier 2000, la commune de Castillon expose les oeuvres de vingt-quatre graveurs du XXème siècle : Bastiani, Bertini, Biancheri, Capogrossi, Cesaretti, Chagall, Clave, Ernst, Gritti, Isnard, Jani, Maiolino, Man-Ray, Marze, Matta, Music, Poleo, Poliakoff, Rebaudo, Scanavino, Sutherland, Tal-Coat, Troin et Verdet. L'exposition est ouverte au public tous les jours de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.



Lorsque les épouvantails font leur festival, on peut s'attendre à tout ! Voici le «Téléphon'man» exposé cet été par l'artiste Klotho à Sospel... Photo Foyer rural de Sospel

SOSPEL : LE 6^{ème} ETE DES EPOUVANTAILS

Le 18 juillet à midi, une soixantaine d'épouvantails étaient au rendez-vous pour le 6^{ème} concours sur la place de la cathédrale de Sospel. Des épouvantails «ruraux», au charme campagnard, côtoyaient des personnages de haute fantaisie, plus ou moins détournés de leur fonction première mais ô combien drôles, poétiques, audacieux dans leur expression. Les enfants, eux, avaient réalisé en atelier, sur la place, une trentaine de charmants personnages aussi naïfs que leurs auteurs, pleins de vie, de couleurs, de trouvailles. En entrant dans la chapelle des Pénitents Gris, on se trouvait en présence de plus de vingt «épouvantails d'artistes». Exposés depuis une semaine, ceux-là exprimaient la vision de sculpteurs, graveurs, peintres et graphistes. Parmi eux, Ambroise Monod, du «Récup'Art» de Paris, nous avait fait l'amitié de présenter un merveilleux épouvantail-oiseau multicolore, assemblage de simples canettes découpées avec art.

Cette année encore, en sélectionnant les trois lauréats du concours, les membres du jury avaient une tâche délicate. Comment classer ces personnages uniques, expression personnelle de chacun de leurs créateurs ? Construire un épouvantail n'est pas si anodin. Cette manifestation annuelle, organisée par le foyer rural de Sospel, avec le soutien du conseil régional et de la fédération des foyers ruraux, est ouverte à tous. Pour participer au concours, les lecteurs pourront s'adresser à l'office de tourisme dès juin 2000. Pourquoi pas vous ? Informations : Office de tourisme de Sospel, tél. 0493 041 580.

BREIL : UN JUMELAGE ET UNE RESTAURATION

La commune de Breil-sur-Roya s'est officiellement jumelée le 4 décembre 1999 avec Borgo-S.Dalmazzo (province de Cuneo, Italie). Les relations entre ces deux localités sont immémoriales, du fait qu'elles sont situées toutes deux sur l'itinéraire historique de la «route du sel» reliant le Comté de Nice au Piémont. A cette occasion, une délégation breilloise s'est rendue à Borgo, où les autorités et la population des deux villages a participé à une série de manifestations : messe à l'abbaye de S.Dalmazzo, animation musicale, banquet, visite de la foire et cérémonie à l'ancien Istituto grafico Bertello transformée en salle des fêtes. Borgo-S.Dalmazzo est également jumelée avec Annot (Alpes de Haute-Provence) depuis 1997.

L'ancien moulin à huile et à farine breillois d'A Coupera, désaffecté depuis 1960, vient de faire l'objet d'un chantier-école avec douze stagiaires en formation professionnelle. Les travaux de restauration ont porté sur les enduits et badigeons intérieurs à la chaux, les boiseries et les installations techniques (bacs, meules, presses, etc). Une fois entièrement rénové, le moulin d'A Coupera sera aménagé en musée et constituera une étape privilégiée d'un circuit de découverte du patrimoine local.

SAORGE : VISITES GRATUITES AU MONASTERE

A la suite des «journées du patrimoine» organisées les 18 et 19 septembre, le ministère de la Culture a décidé d'ouvrir gratuitement au public un dimanche par mois plusieurs monuments historiques de la région niçoise. Dans la vallée de la Roya, le monastère franciscain de Saorge, joyau de l'art baroque des XVIIème et XVIIIème siècles, déjà ouvert au public tous les dimanches de 14 à 17 heures, sera visitable gratuitement les 2 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril et 7 mai 2000. Informations : tél. 0493 045 555 ou 0493 045 655.

LA BRIGUE : ACTIVITES CULTURELLES

L'association Patrimoine et Traditions Brigasques poursuit le chantier de restauration de l'ancien château médiéval des Lascaris. Après le débroussaillage des lieux, les murs ont été consolidés ou partiellement reconstruits, et un portail a été posé. En 2000, une équipe archéologique devrait entamer, au pied des murailles, des fouilles qui permettront d'en savoir plus sur le passé du château et peut-être aussi sur une église qui pourrait avoir été édifiée au XVIIème siècle sur le

même site. Des spectacles et des expositions pourront être organisés dans ce cadre, dans la lignée de l'actuelle fête médiévale de La Brigue. Par ailleurs, l'association poursuit la gestion du musée des traditions apicoles, qui conserve le souvenir d'une activité autrefois prospère en Haute Roya et en expose le fonctionnement au public.

COL DE TENDE : TRAVAUX DANS LE TUNNEL ROUTIER

Alors que la décision de construire un second tunnel routier sous le col de Tende n'a toujours pas été prise par les autorités françaises et italiennes, une nouvelle tranche de travaux d'amélioration s'est déroulée en octobre dans le tunnel international existant, nécessitant sa fermeture aux heures nocturnes. Ces travaux portaient sur l'installation de seize ventilateurs de la nouvelle installation d'aération (qui en comportera trente-six au total) et d'une antenne-relais permettant le fonctionnement des téléphones portables à l'intérieur du tunnel, tant sur le parcours italien que français. Cette possibilité de communication directe complètera efficacement les postes fixes d'appel et s'avèrera très utile en cas d'incident ou d'accident. Ultérieurement, un autre chantier sera entrepris pour décaper l'intérieur de la galerie, qui est fortement encrassé par les gaz d'échappement des véhicules.



OLIVETTA-S.MICHELE : CEREMONIE AVEC LES MOINES DE LERINS

A l'initiative de M. Giuseppe Limon et de l'association culturelle des amis du «Pilùn» (Olivetta-S.Michele), une croix a été érigée le 19 septembre au hameau de Santa-Margherita Cianèt. Les moines cisterciens de Lérins ont présidé à cette cérémonie religieuse au «sanctuaire de l'Olivier», auxquelles assistaient la population, les autorités communales et le prince Giorgio 1^{er} de Seborga. Une collation a été offerte aux participants par les cuisinières locales. En marge de ces festivités, l'association culturelle a entrepris auprès des autorités les démarches pour faire aboutir deux initiatives : l'aménagement d'un sentier longeant la Bévéra en liaison avec la municipalité de Sospel, et le transfert dans l'église paroissiale d'Olivetta des cendres de deux prêtres enterrés aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles dans la chapelle de la Santissima Trinità du hameau de Torre, aujourd'hui désaffectée.

UN PILOTE DE RALLYE SOSPELLOIS

Nicolas Bernardi, né à Nice en 1976 et résidant à Sospel, est pompier volontaire dans cette commune. Titulaire d'un BEP-CAP de mécanique automobile, il se passionne pour le sport auto dès son plus jeune âge. Un an après avoir obtenu son permis de conduire, il est vainqueur

de l'opération Rallye Jeunes en 1995. En 1996, il débute en compétition dans le cadre du Rallye Jeunes ; 12^{ème} du «Volant 106» et 5^{ème} des pilotes de moins de 25 ans, il obtient des résultats probants en fin de saison, qui le font pressentir par la revue «Echappement» comme un espoir du sport automobile.

En 1997, il est intégré dans l'équipe de France de la FFSA et achève la saison 3^{ème} du Volant 106 et 2^{ème} du classement juniors. En 1998, il participe au rallye de Monte-Carlo qu'il abandonne sur un pointage hors-course à la sortie d'un parc, après avoir décroché un 21^{ème} temps «scratch» sur sa Peugeot 106 Rallye GrN de 120 ch, à 1,7 secondes d'Harry Rovannerpa sur une épreuve spéciale 100 % enneigée. La même année, il est qualifié meilleur pilote de l'équipe de France et 2^{ème} au classement «scratch» du rallye de Nouvelle-Calédonie, puis vainqueur de classe en 3^{ème} du GrN sur Peugeot 306 au rallye de Lyon-Charbonnières.

Toujours membre de l'équipe de France de la FFSA, Nicolas Bernardi roule en 1999 sur Peugeot 206 WRC et décroche les places suivantes : 3^{ème} au Terre d'Auxerre en mars, 4^{ème} au Terre d'Auvergne en avril, 2^{ème} au tour de Corse en mai, 3^{ème} au Terre de Provence en mai, 2^{ème} au Terre du Diois en juin, abandon pour raison mécanique au rallye Charlemagne en juillet, 1^{er} au rallye du Mont-Blanc en septembre. Il était à ce moment-là en tête au classement provisoire, avec 13 points d'avance, avant les derniers rallyes de l'automne : Cardabelles, Vaucluse et Var. Le vainqueur de cette formule de promotion partici-



En haut, la cérémonie célébrée par les moines de Lérins au hameau de Cianèt (Olivetta-S.Michele).
Photo Giuseppe LIMON

Nicolas Bernardi et sa Peugeot 206 WRC à bord de laquelle il a participé avec succès aux principaux rallyes français en 1999.
Documents Nicolas BERNARDI





pera en 2000 à deux épreuves de championnat du monde des rallyes au sein de l'équipe Peugeot Sport, au même titre que Panizzi, Delecour et Gronholm. Ces deux épreuves, qui devraient être le rallye de San-Remo et le tour de Corse, donneront au jeune champion une occasion de se faire remarquer par les grandes équipes de championnat du monde.

UNE ARTISTE PEINTRE BREILLOISE

L'atmosphère et les couleurs, toujours changeantes, de la vallée de la Roya, sont certainement propices à l'éclosion et à l'expression des talents artistiques. Rien que dans le domaine de la peinture, nous avons déjà présenté dans ce magazine plusieurs artistes originaires de la vallée ou y ayant élu domicile pour y trouver l'inspiration. Nous mentionnerons aujourd'hui Mme. Josiane Vaccari, née à Breil en 1943 ; d'abord autodidacte, elle entre en 1970 à l'académie Sluga et Pisano, à Gênes en Italie.

Depuis 1982, elle expose et participe à de nombreux concours, où ses oeuvres sont remarquées par les critiques d'art. Connue aujourd'hui en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, Josiane Vaccari s'est vue décerner de nombreux prix et trophées dont une inscription dans les archives de la Ligurie au titre de «La Femme dans l'Art», le prix du conseil général des Alpes-Maritimes en 1990, le prix des arts Marters à Monaco en 1994, le prix de la biennale de Sapporo (Japon) en 1995, un prix spécial à Miami (Etats-Unis) en 1996, le prix d'Amérique à Houston (Etats-Unis), un prix spécial à Monaco sous la présidence de la princesse Stéphanie en 1997, etc. En 1996, elle a fait don à la chapelle de la Madone du Mont, à Breil, d'un travail de collage d'une reproduction de Michelangelo et Mantegna avec feuille d'or et différentes matières.

Contact : Mme. Josiane Vaccari, 42 rue Pasteur, 06540 Breil-sur-Roya. Tél. 0493 049 330.

PURETE DE L'EAU ET RISQUES NATURELS : DES CLASSEMENTS CONTRASTES POUR LA ROYA

Le service d'hydrobiologie des Alpes-Maritimes a rendu publics en septembre les résultats d'une étude sur la pureté de l'eau de certains cours d'eau du département. L'analyse de la faune et de la flore (insectes, vers, poissons et algues) présentes dans les eaux concernées permet d'attribuer à la Roya des notes élevées, entre 15 et 17 / 20, qui caractérisent les cours d'eau les moins pollués et la persistance d'un écosystème préservé. Ce qui ne signifie pas, bien sûr, que la situation soit totalement idéale et immuable : dans ce domaine, la vigilance permanente des particuliers et des communes concernées reste plus que jamais nécessaire.

Trois oeuvres de Mme. Josiane Vaccari, artiste peintre breilloise. De gauche à droite : la Madonne du Mont (peinture et collage d'après Michelangelo et Mantegna), Hommage aux vigneronns, le Haut Village (technique mixte couteau, prix de la biennale de Sapporo 1995. Photos Josiane VACCARI

A la même époque, le service de protection civile de la préfecture des Alpes-Maritimes a publié une carte des risques naturels et technologiques des communes du département. Dans une échelle présentant de 2 à 7 risques distincts, Moulinet est classée à 3 risques, Sospel à 4, Saorge et La Brigue à 5, Fontan et Breil à 6, Tende à 7. Cette statistique à l'état brut a été trop hâtivement présentée dans la presse régionale avec les commentaires suivants : «Tende la plus visée», «Tende est la commune des Alpes-Maritimes qui a le plus de risques», «Tende : un territoire en danger permanent»... De là à déclencher une psychose, il n'y avait qu'un pas !

Comme l'a opportunément rappelé le maire de Tende, avec 17.800 hectares, cette commune est la plus étendue du département. Située dans une zone de montagne, elle est exposée aux risques naturels classiques tels qu'avalanches, inondations, mouvements de terrains, tremblements de terre ; étant fortement boisée, il peut y naître des incendies ; quant aux risques technologiques, ils sont représentés par la présence de plusieurs barrages hydro-électriques et d'une route internationale comportant un long tunnel par laquelle transitent des poids lourds. Si la variété des risques potentiels est donc statistiquement plus étendue dans la plus vaste commune du département, cela ne signifie pas pour autant que la prévention de ces risques n'y est pas prise en compte et que vivre en Haute Roya soit plus dangereux qu'ailleurs : bien loin de là, heureusement ! Cette conclusion, évidente dès que l'on analyse les faits sérieusement, aurait dû conduire à plus de retenue les journalistes en mal de titres sensationnels !

TRAVAUX SUR LES AMENAGEMENTS HYDRO-ELECTRIQUES DE LA ROYA

Le 30 septembre, la «base de vie» installée quelques mois auparavant à proximité du lac Basto pour héberger les techniciens employés aux travaux d'entretien sur cet ouvrage de haut altitude, a été démontée et évacuée par hélicoptère. Dans la nuit du 6 au 7 octobre, la nouvelle passerelle d'accès à la centrale électrique de Fontan a été mise en place par dessus la Roya. A la mi-octobre, l'achèvement des travaux de modernisation entrepris l'an dernier au barrage des Mesce a fait l'objet d'une petite cérémonie d'inauguration, en présence des responsables d'EDF et des élus locaux. Outre des interventions d'entretien courant et de réparation, ce barrage a été doté d'un

nouveau dispositif évacuateur de crue calibré pour faire face à des précipitations très importantes, comme celles des automnes 1993 et 94. Cette mise à niveau du barrage des Mesce, situé au confluent des vallées de l'Inferno et de Castérino, a été pour EDF une occasion de rappeler que le complexe hydro-électrique de la Haute-Roya peut produire 230 millions de kW/h par an et fournit, avec les installations similaires de la Vésubie, de la Tinée et du Var, jusqu'à 25 % de l'énergie électrique consommée dans les Alpes-Maritimes.

INVENTAIRE ET CLASSEMENT DES GRAVURES DU MONT BEGO

Au terme d'une trentaine d'années d'inventaire systématique des gravures protohistoriques dans sept vallées autour du mont Bégo (dont la plus célèbre est incontestablement la vallée des Merveilles), l'équipe archéologique dirigée par le professeur Henry De Lumley, directeur du musée national d'histoire naturelle, a achevé la première phase de son œuvre. Près de 100.000 gravures sur roche, dont 37.000 figuratives, ont été répertoriées dans ce secteur. La datation des plus anciennes est aujourd'hui évaluée aux environs de - 3000 avant JC, soit il y a 5000 ans. Le résultat de ces recherches va être publié sous la forme d'une monographie en plusieurs tomes, dont le premier volume devrait paraître en 2000. Les données rassemblées seront étudiées par le laboratoire du musée archéologique du Lazaret, à Nice, et diffusées sur Internet. L'interprétation du sens de ces gravures fait l'objet de polémiques dans les milieux scientifiques, mais le professeur De Lumley considère qu'il pourrait s'agir d'une ébauche d'écriture au sens sacré.

DE NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LES PARCS NATIONAUX

Lors des festivités organisées à Entracque et Menton du 13 au 15 octobre, le parc national du Mercantour et son homologue italien jumelé des Alpi Marittime ont évoqué des projets de travail en commun pour obtenir une reconnaissance de leur action au niveau mondial. Un dossier sera présenté à l'Unesco afin d'obtenir le classement du territoire des deux parcs au «patrimoine mondial de l'humanité» et la création d'une «réserve de biosphère» transfrontalière (programme MAB). Des représentants d'autres parcs européens engagés dans les mêmes démarches communes sont intervenus dans les débats, tels que la réserve franco-allemande des Vosges du Nord / Pfalzerwald et le parc naturel tchéco-polonais de Karkonosze.

LE RECENSEMENT DES COMMUNES DE LA ROYA ET DE LA BEVERA

Les données définitives du dernier recensement effectué au printemps 1999 seront publiées officiellement vers la fin de l'année, après les ultimes vérifications nécessaires. Les chiffres suivants, communiqués par la préfecture des Alpes-Maritimes, sont donc considérés comme provisoires mais en tout état de cause très proches du résultat final.

VALLEE DE LA BEVERA

Commune	Recensement 1999	Recensement 1990
Castillon	282	187
Moulinet	249	193
Sospel	2877	2592

VALLEE DE LA ROYA

Commune	Recensement 1999	Recensement 1990
Breil-sur-Roya	2022	2058
Fontan	234	230
Saorge	396	362
La Brigue	595	618
Tende	1844	2089

Une analyse sommaire permet de constater une augmentation généralisée de la population pour les communes de la Bévéra, avec une hausse spectaculaire pour Castillon (+ 50 % !), la plus proche du pays mentonnais. Le rapprochement avec le littoral, apporté par l'amélioration de la liaison routière Menton - Sospel (double tunnel sous le col

de Castillon et «pénétrante» dans le vallon du Merlanson), n'est sans doute pas étranger à cet apport de population. Dans la Roya, la forte diminution des effectifs de fonctionnaires (douane, police, gendarmerie et EDF), jointe à l'insuffisance des communications routières et ferroviaires, se traduit par une stagnation, voire une baisse de la population. Cette tendance est plus marquée dans le haut de la vallée, où la commune de Tende aurait perdu près de 12 % de ses habitants en une dizaine d'années.

QUAND ON REPARLE DU LOUP...

Tandis que ni les adversaires, ni les partisans de la présence du loup dans le massif du Mercantour ne parviennent à concilier leurs positions, l'attaque d'un veau de 300 kg dans le secteur du Marguareis (commune de Tende) a relancé la polémique début août 1999. Le loup choisissant traditionnellement ses proies parmi la faune sauvage et les ovins, cette attaque d'un bovin est la première enregistrée dans la région. Les spécialistes l'attribuent au fait que le prédateur peut désormais s'attaquer moins facilement aux troupeaux de brebis, depuis que nombre de ces derniers sont gardés par des chiens «pastous» des Pyrénées spécialement dressés.

Toujours est-il que la mission parlementaire de toutes tendances politiques chargée d'étudier la question du loup dans six départements alpins, a déposé le 20 octobre à l'assemblée nationale un rapport de 40 pages qui parvient aux conclusions suivantes : «Le retour de ce prédateur est incompatible avec le maintien d'un pastoralisme durable. (...) La présence maîtrisée des loups est seule concevable dans des zones de parcs à loups, en dehors bien sûr des terrains pastoraux». L'essentiel du texte de ce rapport sera présenté dans un prochain numéro. Quelle que soit la décision prise par le gouvernement français, l'élimination des loups des zones pastorales (par capture ou abattage) serait une entreprise difficile à mettre en œuvre, tant le territoire concerné est vaste, accidenté et mitoyen de pays voisins où le loup est également présent (Italie et Suisse), car aucun animal n'a jamais été arrêté par une frontière !

Du côté italien, où le loup est également implanté sur le versant nord de la chaîne de l'Argentera-Mercantour, les mêmes problèmes préoccupent les autorités, les élus et les bergers. Une étude financée par la communauté européenne et la région Piémont va s'efforcer de recenser et d'étudier le comportement des meutes installées dans la haute vallée du Pesio, sur le versant nord du Marguareis : avant la récente réapparition de cet animal, le dernier loup avait été abattu près de Chiusa-di-Pesio en 1921.

*Distillation de la lavande par M. Emile Tihy, de Lucéram, lors de la «fête de la Maglia» : cette sympathique fête champêtre est organisée chaque année le 29 août par les propriétaires de la vallée de la Maglia (commune de Breil) et du massif de l'Authion.
Photo Auguste FUOCHI*



L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE EN ROYA-BEVERA

Créée en 1984 à l'initiative du conseil général et de plusieurs communes des Alpes-Maritimes, l'Ecole départementale de Musique a repris ses activités dès la rentrée scolaire dans les vallées de la Roya et de la Bévéra. Elle assure en alternance à Tende, Breil-sur-Roya et Sospel des cours de formation musicale (instruments et chant) pour enfants et pour adultes. Attention : limite des inscriptions fin décembre 1999. Contact : Ecole départementale de Musique, avenue P. Montel, cité des Moulins, bât. 38, escalier 48, 06200 Nice. Tél. 04 93 83 60 40, télécopie 04 93 83 31 83.

1^{er} CHEMIN DES SANTONS DE LA BRIGUE

Du 23 décembre 1999 au 31 janvier 2000 se tiendra à La Brigue une remarquable exposition de 40 crèches allant de la crèche miniature à la crèche monumentale de 5 m².

COURRIER DES LECTEURS

LA RECOLTE DU «FUSTET» A SOSPEL

Le souvenir d'une activité particulièrement originale et méconnue de la vallée de la Bévéra nous a été communiqué par M. Jean OZENDA, lecteur d'origine sospelloise.

«Entre 1942 et 1955, il y avait à Sospel (et peut-être ailleurs) une activité qui se pratiquait à l'automne : il s'agissait de la récolte du bois de sumac, le «fustet» en Sospellois. Le sumac se présente dans nos forêts sous la forme de buissons ou d'arbustes ; à l'automne, il est recherché dans un but décoratif pour son feuillage qui prend des couleurs variant du jaune au rouge en passant par l'orange. Mais pour ce qui nous concerne, c'est le bois, surtout les troncs principaux et les racines, qui était recherché. En effet, le cœur, de couleur ocre rouge, rentrait dans la composition de certains vernis et teintures. Mon père avait été chargé par une société du Havre, la Compagnie Française des Extraits Tinctoriaux et Tannants, de collecter ces bois et de les conditionner en fagots «propres à la teinture» (tel que le définissait la lettre de commande).

Les premières années, cette collecte avait lieu au moulin Domérégo où se faisait aussi, à la même saison, la distillation des moûts de raisin. Une fois les fagots terminés, ils étaient transportés à la gare par les chevaux de M. Pettavino pour être chargés dans des wagons tombeaux SNCF types TTw ou Tyw. Une fois pesés sur le pont-bascule qui existait alors en gare de Sospel, ces wagons étaient pris en charge par le train de marchandises pour être acheminés à l'usine de la société à Granville (Manche), l'étiquette apposée sur les wagons devant mentionner «embranchement particulier». Par la suite, la collecte avait lieu directement à la gare. Les comptes de ces différentes campagnes permettent de constater une grande disparité dans les tonnages collectés d'une année à l'autre, soit que la récolte était moins bonne, soit que l'usine fixait des quotas.

Année	1942-43	1946-47	1947-48	1948-49	1950-51	1951-52	1953-54	195-55
Poids	48.205	9.280	33.482	21.114	13.877	21.496	8.065	45.720
(en kg.)								

Cette récolte avait lieu à une période de l'année où les travaux agricoles étaient en «sommeil», ce qui permettait à beaucoup de Sospellois de participer à cette collecte, y compris de jeunes gens qui trouvaient là un moyen de se faire quelque argent de poche».

NDLR : le ramassage du «fustet» se pratiquait également dans d'autres vallées des Alpes-Maritimes telles que le Var, l'Estéron et la Vesubie, où le bois récolté était rassemblé dans les gares de la ligne Nice - Digne des Chemins de fer de Provence pour être expédié vers la même usine de produits tinctoriaux, en Normandie.

UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES DU BÉTAIL A MOULINET

M. Sylvain JOSEPH, lecteur d'origine moulinoise, nous signale l'existence à Moulinet d'une structure coopérative analogue à celle fondée à Sospel, qui a été évoquée dans notre précédent numéro.

«La publication dans le HP n°45 des statuts de la «Société mutuelle et protectrice du bétail de Sospel», a attiré mon attention sur un document en ma possession, tiré d'archives familiales. Je suis en effet originaire de Moulinet et, parmi les fonds de ma grand-tante Louise Truchi (1894-1971) figurait un livret d'assurance du bétail, couvrant les années 1910 à 1944. La «Société d'assurances mutuelles contre la mortalité du gros bétail - La Bévéroise» y apparaît comme ayant préexisté à celle de Sospel, puisque fondée le 27 mars 1909. Le fascicule, imprimé à Nice, comporte : statuts, liste des experts et composition du cheptel assuré avec nom, signalement, âge et valeur de chaque bête, ce qui permet de suivre la composition d'un troupeau. Il est rempli jusqu'en 1944, date à laquelle la population de Moulinet fut déportée à Cuneo et le bétail «razzié».

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des résultats de mes investigations sur la période de 1945 à nos jours, sur l'indemnisation des dommages de guerre et le devenir de «La Bévéroise». J'ai tenu à faire cette mise au point sur les dates de constitution des sociétés mutuelles d'assurance du bétail, non par pur chauvinisme moulinois, mais parce que, me semble-t-il, l'élevage bovin laitier était plus crucial à Moulinet, pays d'alpage. Une recherche statistique serait à mener à partir des fonds des archives départementales».

A PROPOS DES CHASSEURS ALPINS ET ALPINI

M. Jean-Marc BONIFAY, de Toulon, nous écrit une longue lettre suite à l'article paru dans le HP n°43 sur les inscriptions gravées par les «alpini» en Haute-Roya. Nous en publions les principaux extraits : «A

La Bévéroise

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

Contre la Mortalité du Gros Bétail

STATUTS

CHAPITRE I^{er}

Constitution de la Société, Dénomination, Siège
Durée, Année Sociale, Objet

ART. 1^{er}. — Entre les propriétaires de la Commune de Moulinet qui ont adhéré ou qui adhéreront aux présents Statuts, il est formé une Société d'Assurances mutuelles contre la mortalité du gros bétail, dénommée « La Bévéroise » qui sera régie par les lois du 21 mars 1884 et du 4 juillet 1900.

ART. 2. — Le siège social est à Moulinet où tous les membres font élection de domicile.

Fait à Moulinet, le 27 Mars 1909.

Le Vice Président,
BELMON André

Le Président,
BELMON, adjoint

Le Secrétaire,
TRUCHI Louis

Le Trésorier,
BELMON Félix
Instituteur en Retraite

LES ADMINISTRATEURS-EXPERTS :

Belmon Adolphe	Truchi Jean-Baptiste
Moschetti Jean-Baptiste	Truchi Louis
Torrelli Louis	Salomon Charles

Extraits de la première et de la dernière pages des statuts de la mutuelle «La Bévéroise» fondée à Moulinet en 1909.

propos de l'insigne avec un aigle gravé sur une stèle de pierre publié en page 6, il ne s'agit pas d'un insigne «chasseurs» (...) mais de celui du 3^{ème} régiment d'infanterie alpine (...) qui a, entre autres, combattu à L'Authion au printemps 1945 et s'y est couvert de gloire, emportant la mention «Authion 1945» dans les plis de son drapeau. Il était à l'époque, de 1920 à 1940, stationné à Hyères (Var) et son centre d'instruction alpin était à La Giandola de Breil. (...)

Pour en venir aux «alpini» italiens, ceux-ci furent créés en 1872, seize ans avant les chasseurs alpins français, sous l'impulsion du ministre d'Etat Ricotti. Dès le départ, les «alpini» sont quinze compagnies, renforcées par de l'artillerie de montagne.

Dix ans plus tard, lorsque le 20 mai 1882 l'Italie adhère à la Triple Alliance avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, les «alpini» sont portés à vingt bataillons aux recrutements locaux, neuf batteries d'artillerie de montagne et de la milice territoriale, au total 45.000 hommes dont 30.000 font face à la France et prennent patrouilles et positions le long de la frontière.

Ce ne sera que le 24 décembre 1888 que sera votée en France une loi par laquelle douze bataillons de chasseurs à pied sont transformés en «bataillons alpins de chasseurs à pied» (appellation officielle). Chaque BCA est ainsi doté d'un équipement spécifique, de six compagnies et d'un échelon muletier de quarante-neuf mulets.

Quelques jours plus tard, le 27 décembre 1888, une autre loi donne naissance aux batteries alpines de l'artillerie de montagne. Chasseurs, artilleurs puis, plus tard, sapeurs du génie, deviennent inséparables en groupes alpins et font ainsi le pendant aux «alpini» de l'autre côté de la frontière.

Après que Tende et La Brigue soient devenus français en 1947, les casernements brigasques des «alpini» furent réoccupés dans les années 50 par une unité du 22^{ème} BCA de Nice (...). J'ai personnellement le souvenir visuel d'enfance des chasseurs du 22^{ème} BCA rendant les honneurs le 14 juillet aux morts brigasques de toutes les guerres, devant l'obélisque monument aux morts sur la place de Nice, au village. En somme, des «alpins» français rendant les honneurs à d'autres alpins qui furent italiens. Belle fraternité d'armes. Un lecteur brigasque aurait-il des photos de cette époque ?»

ENCORE DES LACS DE LA HAUTE ROYA

M. Olivier KOOT, de Bruxelles, qui dans notre précédent n°45 avait identifié cinq des six lacs faisant l'objet de la devinette du n°44, nous a communiqué deux photos d'autres lacs de la commune de Tende, vus sous des angles assez inattendus : en haut les deux lacs de Peïrafica, vus depuis la cime de l'Abisse avec l'ensemble du secteur du mont Bégo à l'arrière-plan ; au dessous le site du lac des Grenouilles, familier aux promeneurs et pourtant méconnaissable sous une épaisse couche de neige !

Ci-dessous, la cuisson de la «polenta» et la confection des «viméné» à Tende.
Photos famille VALLAURI



Ci-dessus, les lacs de Peïrafica vus du haut de la cime de l'Abisse ; ci-dessous, le lac des Grenouilles enfoui sous la neige.
Photos Olivier KOOT



PARTIES DE CAMPAGNE

Mme. et M. Antoinette et Nicolas VALLAURI, de Tende, nous ont prêté deux photos illustrant deux activités traditionnelles dans la campagne tendasque. Sur l'une, on voit la préparation de la «polenta» sur un poêle installé en plein air, à côté d'une cabane de jardin. Sur l'autre, on assiste à la confection de «viméné», ces longs tuteurs utilisés dans les jardins, à partir de branches sélectionnées pour leur longueur et leur rectitude.



LA «PETITE HISTOIRE» DU HAUT PAYS

Parmi les lecteurs du «Haut-Pays», combien ne possèdent-ils pas dans leur grenier, leurs malles ou leurs tiroirs, des souvenirs de famille tels que vieux articles de journaux, photos, cartes postales, gravures, etc... Ces objets, qui paraissent parfois bien anodins ou d'une valeur strictement personnelle, peuvent représenter un intérêt exceptionnel pour l'histoire de nos vallées. Ils peuvent en effet rappeler des anecdotes ou des évènements plus ou moins oubliés, voire même révéler des épisodes complètement ignorés de la vie du haut-pays.

Heureusement, certains lecteurs n'hésitent pas à nous prêter leurs «trésors» et à nous faire part de leurs découvertes, ce qui nous permet de présenter des documents exceptionnels comme ceux-ci.

ANCIENS COMBATTANTS A OLIVETTA...



Notre fidèle correspondant d'Oli-vetta, Giuseppe LIMON, a retrouvé cette photo qui représente un groupe d'anciens combattants italiens de la première guerre mondiale 1915-18, tous originaires d'Oli-vetta-S.Michele dans la basse Roya. La photo a été prise lors d'un rassemblement commémoratif dans les années 1925-30, en présence d'un officier et de soldats qui posent à l'arrière-plan ; ceux-ci ne sont pas originaires du village et appartiennent vraisemblablement au corps des garde-frontière (GaF), qui étaient dotés du même chapeau que les célèbres «alpi», bien que dépourvu de son élément le plus caractéristique : la plume de corbeau...

Une partie des hommes présents ont été identifiés, certains sous le surnom qu'ils portaient au village. Au premier plan, de gauche à droite : Rossi, Greco, Ferdinando, «Fiuri», Battistello, «Ardito», Gavini, Conisso, Biancheri, Botta, «Tantin e Barbè» (à la mandoline), «Gaiardin», «Giusè d'M'nti», «Michè» et «Carlo d'n Tore» (à la guitare).

FONTAN SOUS L'OCCUPATION ITALIENNE...

A l'issue de la courte guerre franco-italienne de juin 1940, le village de Fontan s'est trouvé occupé par l'armée italienne et soumis à un régime administratif particulier : celui de la «zone verte» quasiment annexée. C'est de cette période difficile que témoignent ces quelques documents, prêtés par MM. Jean-Louis TAYLOR et Armand OLIVIERO. Le premier nous a communiqué la photo ci-dessous, prise le 25 juin 1940, lendemain de l'armistice. Des militaires italiens posent à l'entrée de Fontan devant une Citroën «Traction Avant» qui a été atteinte par un tir d'artillerie. La voiture appartenait à la société de l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen (EELM) pour transporter le personnel de la centrale électrique.



COMANDO GUARDIA FRONTIERA
 Dal mio capofila porta tutto.

La presente tessera, se non rinnovata alla scadenza, deve essere restituita.

COMANDO CORPO D'ARMATA

SALVACONDOTTO N° 613
 PER RECARSI IN TERRITORIO FRANCESE NON OCCUPATO

Rilasciato a GIOANNI Domenico detto Enrico CONNOTATI DEL TITOLARE
 figlio di fu Carlo statura 1,60
 e di Gioanni Rosa capelli castani
 nato a Pontano (prov.) occhi castani
 il 16/7/1897 naso regolare
 domiciliato a Pontano bocca regolare
 Nazionale francese Razza ariana mento rotondo
 Professione apicoltore viso rotondo
 Valevole per la durata DAL 20/3/43 al 20/6/43 barba rasa
 serve per recarsi a La Guardia segni particolari _____
 mezzo di trasporto _____ FIRMA DEL TITOLARE Enrico

per (motivo del viaggio) per lavori agricoli e di apicoltura.

Le Autorità Militari e Civili lasceranno passare liberamente il titolare di questo salvacondotto e, occorrendo, gli accorderanno protezione.

Dato a Cuneo, addì 20 marzo 1943 -XXI°

COLONNELLO F.F. DI COMANDANTE
Lorense Butti
 Visto: Il Commissario _____
 Civile di _____

Il presente salvacondotto non è valido se non è accompagnato dalla carta d'identità CIVILE n° 235 rilasciata dal Commissariato Civile di Pontano in data 25/8/41

Ci-contre, on voit le magasin du «servizio agrario», sorte de coopérative mise en place par l'administration italienne pour approvisionner les agriculteurs. Assis au bureau devant l'entrée figurent le commissaire civil italien, le commissaire français faisant fonction de maire et Mme. Ricci.



Bien que la commune de Fontan fit toujours partie du département des Alpes-Maritimes de l'«Etat Français» dirigé depuis Vichy, et qu'elle fut gérée par une «commission extraordinaire» française remplaçant le conseil municipal, toute activité et circulation y était contrôlée par un «commissaire civil» italien, comme le montrent ces documents.

De l'armistice de juin 1940 jusqu'au départ de l'armée italienne le 9 septembre 1943, les habitants de Fontan qui devaient se rendre hors du village occupé ou y rentrer étaient soumis aux tracasseries de la part des deux administrations...

GUARDIA FRONTIERA
* nei suoi confini guardia sicura *

Rinnovata il 31/10/41/XX
con validità a tutto il 31/1/42/XX

Guneo, 31/10/41/XX

IL COLONNELLO COM/TE INTERINALE
Lorenzo Butti

2° COMANDO GUARDIA FRONTIERA
* nei suoi confini guardia sicura *

Rinnovato il 9 febbraio 1942-XX
con validità a tutto il 10/5/42/XX

Guneo, 9 febbraio 1942 -XX

IL COLONNELLO COMANDANTE IN/LE
Lorenzo Butti

Commissariato Civile

2° COMANDO GUARDIA FRONTIERA
* nei suoi confini guardia sicura *

Il presente salvacordato
rinnova per la durata
di gg. 90 (novanta) ed
è valido sino al 9. 10. 43/XX
alt. finale il martedì, giovedì, venerdì
sabato di ogni settimana.

IL GENERALE DI BRIGATA
COMANDANTE
(Lorenzo Butti)

Ainsi, un habitant du village qui devait s'en éloigner, ne fut-ce que de quelques kilomètres, pour cultiver sa campagne, couper du bois, s'occuper de ses ruches ou garder son troupeau, ne pouvait le faire sans avoir obtenu un sauf-conduit de la part des autorités italiennes, et encore ce précieux document n'était-il accordé que pour une période déterminée.

On voit ci-dessus quelques uns des cachets qui étaient apposés au franchissement de la frontière par la route («valico stradale») et par la voie ferrée («ferrovia»).

A droite, une attestation délivrée le 9 août 1943 (un mois avant la débâcle de l'armée italienne) par le commissaire extraordinaire français et le commissaire civil italien, pour autoriser M. Denis Giovanni, dit Henri, à se rendre au quartier Caïrosina avec son ravitaillement quotidien.

En page de gauche, le sauf-conduit daté du 20 mars 1943 «année XXI de l'ère fasciste», émis par le colonel Lorenzo Butti commandant le 2ème corps de garde-frontière pour autoriser le même cultivateur, «de race aryenne» suivant la terminologie de l'époque, à se rendre dans ses campagnes de Louba et de Tana pour s'y livrer à des travaux agricoles et d'apiculture.

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ETAT FRANÇAIS

COMMUNE DE FONTAN FONTAN, le 9 août 1943

Le Commissaire extraordinaire de la Commune de Fontan certifie que M. Giovanni Henri dit Henri Caïrosina pour les travaux de la campagne. Il peut être autorisé à employer les vivres nécessaires à son administration pour la semaine midi quatre fois par semaine du 9 au 31 août 1943.

COMMISSARIATO CIVILE DI FONTANO

Visto, si autorizza il trasporto del vit. necessari per UNA persona per il pasto del mezzogiorno QUATTRO VOLTE per settimana dal 9 al 31 agosto 1943-

Fontano, li 9 agosto 1943

IL COMMISSARIO CIVILE (A. Castaldi)

SPECTACLES DE JEUNES A SOSPEL...

La jeune génération d'après-guerre ne disposait pas des multiples moyens de divertissement, quasiment sans limites, qui sont accessibles aux enfants et aux adolescents d'aujourd'hui. L'argent était rare, les moyens manquaient bien souvent mais, fort heureusement, l'imagination et la bonne volonté étaient bien présentes.

DU THEATRE EN 1955...

Par l'intermédiaire de notre collaborateur sospellois Jean-Pierre GARACIO, M. Ange TRUCHI nous a communiqué les deux photos prises à Sospel dans la chapelle des Pénitents Rouges vers 1955. Elles montrent deux scènes de pièces de théâtre, montées et animées par l'abbé Biondi et le curé Murrís. Dans le cadre de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC), ces spectacles « bon enfant » furent joués durant à peu près deux ans, aussi bien à Sospel que dans des localités voisines comme à Breil, ou encore à Levens, etc. C'est le souvenir attachant de grands moments de fou rire et de complicité partagée qui reste aux acteurs de cette époque !



La trame de la première pièce (ci-dessus) s'apparente au théâtre de boulevard. Son titre était « Le pantalon raccourci » et elle avait le mérite de donner des rôles à plusieurs jeunes filles. On y voit de gauche à droite : Annie Ozenda, Ange Truchi, Jeannette Aucourt, Jean-Claude Abadie et Annie Abadie.



L'intrigue de la seconde pièce (ci-contre) se déroule durant la guerre, en pleine occupation allemande, ce qui explique la tenue martiale de certains acteurs. On reconnaît debout, de gauche à droite : Jean-Pierre Coradi, Jean-Louis Raibaut, Michel Raibaut et Antoine Calcagno ; assis, de gauche à droite : Jean-Claude Abadie, Ange Truchi et Jean Calcagno.

ET UNE FETE SCOLAIRE EN 1960...



Mme. Eugénie TRUCHI nous a fait parvenir la photo de la fête des écoles qui s'est déroulée à Sospel le 26 juin 1960, pour conclure la fin de l'année scolaire et annoncer le début des vacances estivales. On profitait de la remise des prix pour donner une représentation publique sur la célèbre place des Platanes, sous l'œil attendri des parents. Chaque classe prenait à cœur de préparer sérieusement un spectacle collectif composé de chant, de danse, de théâtre et de pantomime. Pour ce jour important, les élèves prenaient un soin particulier de leur tenue vestimentaire.

Cette photo d'un groupe de fillettes est prise devant la villa Marie-Thérèse, juste en face de la place des Platanes. L'institutrice, Mlle. Ricordi, présente ci-contre sa classe. Rang du haut, de gauche à droite : ?, Vidal, ?, Laure Royal, Marie-José Saramito ; rang du centre, de gauche à droite : Gisèle Barel, Lydie Raibaut, Annie Auda, Jeannine Imbert, Renée Imbert, Francine Lavoriero ; premier rang, de gauche à droite : Marie-Paule Martelli, Martine Marchand, Marie-Rose Truchi, Christiane Marx, Marie-Laure Pradas.